

SOMMAIRE

PARTIE I : RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2023

01	PRESENTATION DE LA SIAME	P 01
02	ACTIVITE ET RESULTATS 2023	P 03
03	PREVISIONS 2024	P 11
04	PARTICIPATIONS	P 13
05	ACTIONNARIAT	P 13
06	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	P 14
07	HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHÉ BOURSIER MAI 2023 - MAI 2024	P 15
08	AFFECTATION DU RESULTAT	P 15
09	ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE	P 17
10	PRÉSENTATION DU GROUPE SIAME	P 18
11	RÉALISATIONS DU GROUPE SIAME EN 2023	P 20

PARTIE I I : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SIAME

01	RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 23
02	RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 27
03	ETATS FINANCIERS	P 32

PARTIE III : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

01	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 62
02	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	P 68
	• BILAN	P 69
	• ETAT DE RÉSULTAT	P 70
	• ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	P 71
	• NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P 75

PARTIE IV : PROJET DES RÉSOLUTIONS

01	PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO	P 90
----	---------------------------	------



01 PRESENTATION DE LA SIAME

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux d'éclairage, accessoires de ligne, interrupteurs domestiques, lampes économiques etc.) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz. Par décision de la « C.A.R.E.P » en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements STEQ.

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « C.A.R.E.P » du 6 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « Al Mal Al Kuwaiti Company K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière date du 27/05/2021 et qui a porté le capital à 15 444 000 DT.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr Mohamed Hedi Ben AYED, agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société.

PARTIE I

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2023



02 ACTIVITE ET RESULTATS 2023

2.1 EXPOSÉ SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DE LA SIAME

2.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'Affaires arrêté au 31 Décembre 2023, a atteint la somme 41 050 kDT contre 27 419 kDT en 2022, enregistrant ainsi une progression en valeur absolue de 13 631 kDT, soit une évolution relative de 49,7%. Cette forte augmentation s'explique par la bonne performance de tous les marchés. Nous avons constaté une bonne reprise des ventes auprès de la STEG, dont le CA est passé de 1 522 kDT en 2022 à 7 188 kDT en 2023. Les ventes à l'export ont également progressé d'une manière significative, passant de 8 416 kDT en 2022 à 13 756 kDT en 2023, enregistrant ainsi une croissance de 63,4%. Quant aux ventes sur le Marché Local Privé, elles sont passées de 17 451 kDT en 2022, à 20 107 kDT en 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 15,2%.

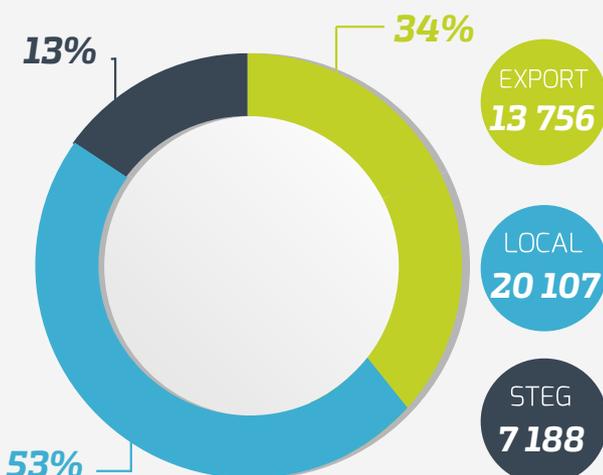
En 2023, la SIAME est revenue à un niveau d'activité légèrement supérieur à celui de 2021 et ce, après la forte baisse enregistrée en 2022. Par rapport à 2021, l'activité Export récupère tout le retard enregistré en 2022 et progresse de 690 kDT. Les ventes sur le Marché Local Privé continuent à progresser de manière constante. Ainsi, par rapport à 2022, elles enregistrent une croissance absolue de +4 523 kDT. Pour ce qui est des ventes à la STEG, la progression de +5 636 kDT enregistrée en 2023 n'a pas été suffisante pour combler la baisse de -9 857 kDT accusée en 2022. Par rapport à 2021, le gap des ventes à la STEG demeure négatif de -4 221 kDT.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022/2023



Clients/catégorie	Chiffre Affaires en KDT		Variation	
	2022	2023	Valeur	%
Marché Local Privé	17 451	20 107	+2656	+15.2%
STEG	1 522	7 188	+ 5 666	+600%
Export	8 416	13 756	+5 340	+63.4%
Total des ventes	27 419	41 050	+13 631	49.7%

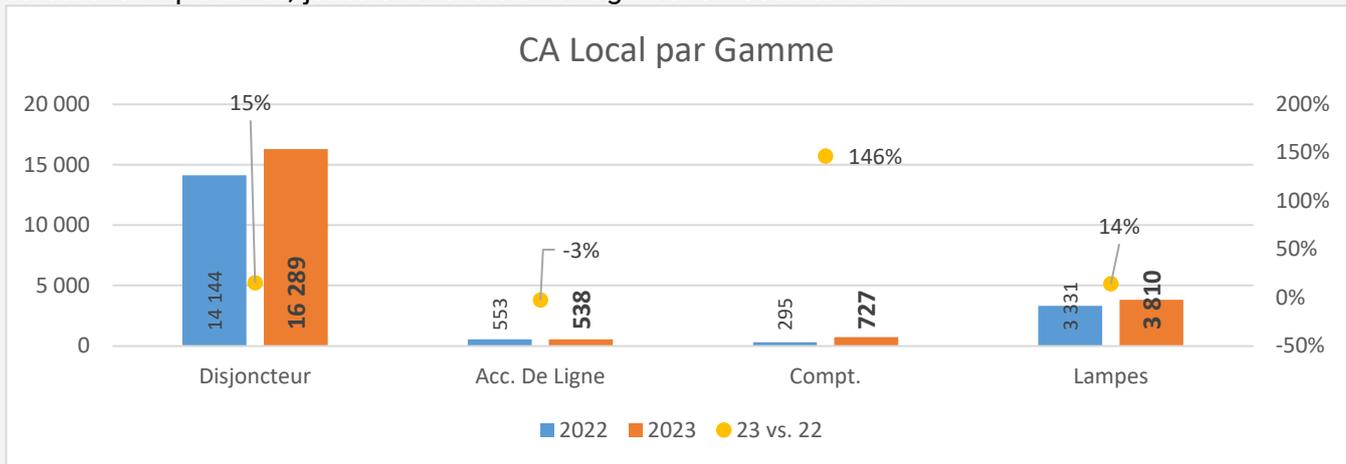
RÉPARTITION DES VENTES PAR MARCHÉ EN 2023



MARCHÉ LOCAL PRIVÉ

Les ventes sur le Marché Local Privé, ont enregistré une progression de +2 656 kDT, passant ainsi de 17 451 kDT en 2021 à 20 107 kDT en 2022

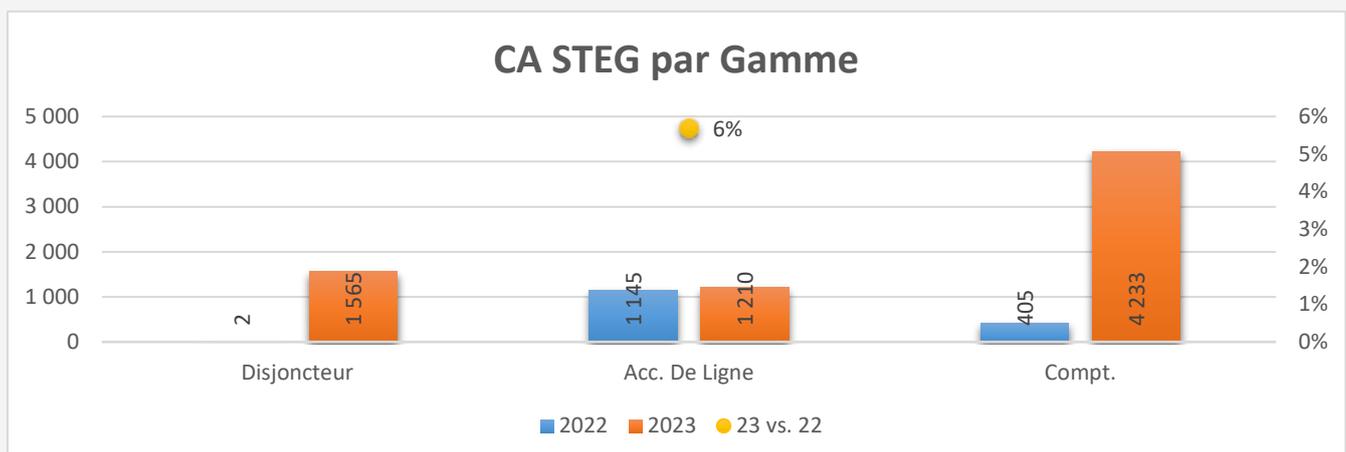
La gamme des disjoncteurs, qui représente 76% des ventes locales totales, a enregistré la plus forte progression en absolue. L'évolution par rapport à 2022 a été de l'ordre de +2.145 kDT, soit +15%. La disponibilité de la marchandise, a contribué significativement à la réalisation de cette performance. Il convient de noter également que l'effet de l'annonce de l'augmentation des prix opérée au mois de mai a boosté les ventes sur le premier semestre. Les clients ont profité de cette augmentation pour constituer des stocks importants, juste avant le démarrage de la haute saison.



La gamme des lampes a progressé, quant à elle de +14%, passant de 3 331 kDT en 2022 à 3 810 kDT en 2023. La campagne publicitaire lancée au mois de juin a aidé à asseoir une forte image de marque et à stimuler les ventes auprès des détaillants et des consommateurs. L'offre SIAME souffre par ailleurs, d'une concurrence de plus en plus féroce, qui pratique des prix extrêmement agressifs. Des lampes de contrefaçon, utilisant un emballage identique aux nôtres, ont été repérées dans des points de vente à l'intérieur du pays. Des actions judiciaires et administratives ont été entreprises pour contrer ce fléau. La propagation de la distribution des produits imités a pu être ralentie, mais les ventes de la SIAME, surtout durant les derniers mois de l'année écoulée, ont souffert de ce phénomène et des fortes baisses de prix de vente opérées par les principaux fabricants.

MARCHÉ DE LA STEG

Les ventes auprès de la STEG ont enregistré une bonne reprise en 2023, après la forte baisse constatée une année auparavant. En fait, le Chiffre d'Affaires réalisé en 2023 a été de 7 195 kDT, en progression de +5 643 kDT par rapport à 2022. Le plus gros du CA a été réalisé durant le 2ème semestre de l'année où 90% des ventes ont été facturées.



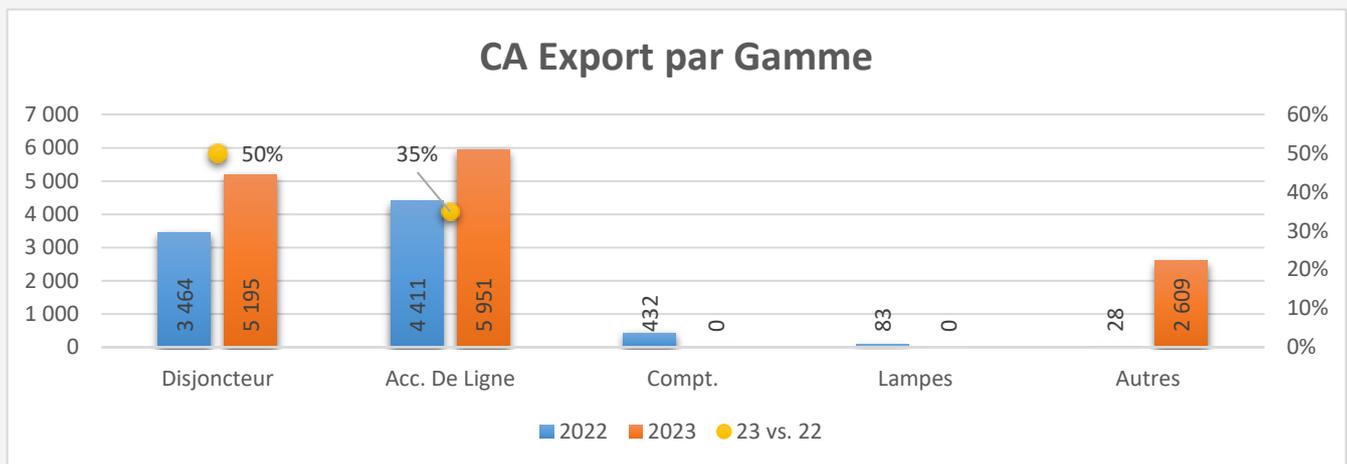
La gamme des Compteurs s'est accaparée le plus gros du CA avec une part de 61%. La gamme des Accessoires de Ligne qui dominait les ventes de 2022, avec une part de 74%, a réalisé un CA de 1.210 kDT et a représenté 17% des réalisations commerciales auprès de la STEG. Les ventes des Disjoncteurs, grâce à l'appel d'offre pour la fourniture de disjoncteurs nus ont représenté 22% des ventes totales à la STEG.

MARCHÉ EXPORT

Le Chiffre d'Affaires Export a enregistré une progression significative de +63%, passant de 8 416 kDT en 2022 à 13 756 kDT en 2023.

La gamme des Accessoires de Ligne, avec un CA de 5.951 kDT, s'est accaparée 43% des ventes à l'export en 2023. La forte reprise des ventes sur l'Algérie, le Maroc et auprès de STEG International, expliquent cette performance et a permis à cette famille de se placer en première position sur le marché Export. Il est important de noter que l'allègement des restrictions imposées par l'Algérie via le mécanisme de l'Algex, a fortement contribué à la reprise de nos exportations qui ont progressé de 74% sur cette destination.

La famille des Disjoncteurs qui représente 38% des ventes à l'Export, a progressé de 50% pour passer de 3 464 kDT en 2022 à 5 195 kDT en 2023. Cette progression est due à une bonne reprise des ventes en Irak dont le climat politique et économique s'est nettement amélioré.



En somme, toutes les gammes et tous les marchés Export, ont enregistré une progression positive en 2023. La sous-traitance pour le compte SAGEMCOM relatif à la fourniture de tableaux de comptage pour la STEG, nous a permis de réaliser un CA additionnel de 1.960 kDT, soit près de 35% de la croissance totale réalisée sur le marché Export. Le développement des ventes sur le marché Irakien a contribué à hauteur de 35% des ventes incrémentales. Par ailleurs, l'évolution des ventes en Algérie et au Maroc ont contribué à hauteur de 27% dans la croissance du chiffre d'affaires à l'Export.

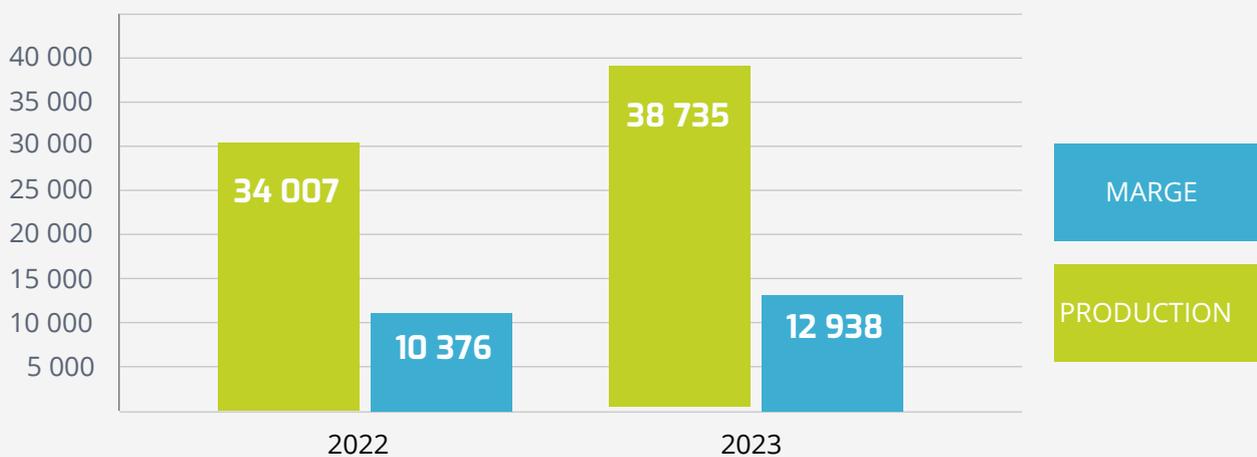
Pays	2023	2022	D
Irak	5 596	3 735	50%
Algérie	2 474	1 419	74%
Tunisie	1 960	40	4794%
Maroc	959	1 200	-20%
GUINEE BISAU	810	751	8%
Cameroun	440	0	-
NIGER	426	0	-
Togo	351	456	-23%
Autres	740	814	-9%
Total	13 756	8 416	63%

2.1.2 PRODUCTION ET MARGE BRUTE

En 2023, la valeur de la production a atteint 38 735 kDT, contre 34 007 kDT une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de +13,9% en relatif et +4 728 kDT en valeur absolue. Cette progression est bien inférieure à la progression du Chiffre d'Affaires (+49,7%). Pour réaliser ce Chiffre d'Affaires, nous avons dû consommer sur les stocks de PF produits en 2022. Cela explique la forte variation des stocks de produits finis (-8 903 kDT) qui sont passés de +6 588 kDT en 2022 à -2 315 kDT en 2023.

La marge sur coût matière a enregistré par ailleurs, une progression de +2 562 kDT, soit 24,7%, passant de 10 376 kDT en 2022 à 12 938 kDT. Cette progression est le résultat de la forte croissance du Chiffre d'Affaires, atténuée malheureusement par l'augmentation du coût matière.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION & DE LA MARGE BRUTE



2.1.3- EVOLUTION DES CHARGES

L'accroissement du Chiffre d'Affaires a engendré une hausse maîtrisée de la masse salariale, conséquence de l'optimisation notamment au niveau des effectifs occasionnels. L'évolution de la masse salariale dans une proportion inférieure à l'évolution du Chiffre d'Affaires, s'explique aussi par la consommation sur les stocks de produits transformés en 2022. Les Charges de Personnel demeurent le premier poste de charge après les coûts matières, dont le total au terme de l'exercice 2023, a atteint 5 115 kDT contre 4 683 kDT une année auparavant, soit une évolution de 433 kDT ou +9,2%. Exprimées en termes de pourcentage du Chiffre d'Affaires, les Charges du Personnel ont chuté pour atteindre 12,5% du total des ventes contre 17,1% au 31/12/2022.

En somme l'évolution de la masse salariale s'explique par :

- Augmentation des salaires suite à l'accord signé entre l'UTICA et l'UGTT dans une proportion de 6,5% avec revalorisation des primes.
- Révision des salaires de certains cadres et agents
- Paiement de primes de départ pour certains ouvriers ayant atteint un âge qui ne leur permet plus de s'adapter aux exigences des postes qu'ils occupent
- Engagement de nouveaux ingénieurs R&D, pour les activités électriques, électroniques et mécaniques et dont les niveaux de rémunération sont relativement élevés par rapport à la grille de la Convention Collective.

Par ailleurs, le coût des matières consommées a atteint au 31/12/2023 la somme de 28 112 kDT contre 17 043 kDT une année auparavant soit une variation de 11 069 kDT.

Le ratio Coût Matières est ainsi passé de 62,2% en 2022 à 68,5% en 2023, soit 6,3 points en moins,

dégageant ainsi une marge de 31,5% contre 37,8% une année auparavant.

La variation des charges d'exploitation au titre de l'exercice 2023 s'explique par ce qui suit :

- Evolution des Charges de Personnel de 433 kDT soit +9,2%
- Le poste Dotations aux Amortissements et Provisions a enregistré pour la troisième année consécutive une écriture pour un montant 358 kDT au titre de l'amortissement partiel des frais de développement du compteur Smart.
- Constatation d'une provision pour créances douteuses pour 135 kDT.
- Constatation d'une provision additionnelle pour dépréciation des stocks pour 115 kDT.
- Constatation d'une provision pour dépréciation des actions de notre filiale la Société Toutalu, pour une valeur de 83 kDT

Ainsi, le total des Dotations aux Amortissements et Provisions au titre de l'année 2023, s'est élevé à 1 420 kDT contre 795 kDT en 2022 soit +625 kDT ou +78,6%. L'écart s'explique en outre par la reprise en 2022 d'une provision de 550 kDT pour la dépréciation de notre participation dans le capital de notre filiale la société ELECTRICA.

Augmentation de la rubrique Autres Charges d'Exploitation de +686 kDT, soit 54,4%. Cette hausse s'explique essentiellement par l'évolution du poste Impôts & Taxes, qui a totalisé 491 kDT, représentant le montant des redevances payées à l'Agence de la Métrologie Légale dues sur les ventes de compteurs à la STEG. L'augmentation des charges de cette rubrique s'explique également par l'évolution de certains postes de charges dont notamment :

- Entretien & Réparation +36 kDT
- Commissions sur Ventes +48 kDT
- Publicité, Foires et Relation Publiques +46 kDT
- Diverses Charges +293 kDT

Par ailleurs, une lecture analytique de la rubrique Autres Charges d'Exploitation, nous permet de constater la baisse de certaines charges dont :

- Etudes Recherches Documentation et Abonnements -41 kDT
- Baisse du montant des Pénalités payées à la STEG de -110 kDT

Aussi, il convient de rappeler, qu'à l'instar des exercices antérieurs, les Charges de Personnel servis aux ingénieurs affectés aux projets de Recherche & Développement des compteurs à prépaiement, intelligents et des projets de développement d'accessoires de lignes et accessoires plastiques et dont le montant total s'élève à 394 kDT, ont été constatées en tant qu'immobilisations incorporelles en cours.

2.1.4- SOCIAL :

Malgré la forte augmentation de l'activité en 2023, l'effectif de la société est resté quasiment invariable. Pour faire face à l'accroissement du Chiffre d'Affaires, nous avons été aidés par le bon niveau de stock de PF en début d'année et en recourant aux heures supplémentaires et au recrutement de personnel saisonnier. L'effectif en 2023, est de ce fait resté stable à 180 employés répartis par catégorie professionnelle comme suit :

	2023	2022	2023/2022
Cadre	42	39	8%
Agent de maitrise	33	30	10%
Agent d'exécution	105	112	-6%
Total	180	181	-1%

La tenadance de rajeunissement de l'effectif continue, puisque nous avons enregistré en 2023, le départ de 11 personne à la retraite (en plus du départ de 17 personnes en 2022). Le remplacement des départs à la retraite ne se fait pas de manière systématique mais quand le besoin se fait sentir et en cas de nécessité impérieuse. Le remplacement des personnes parties à la retraite se fait par des ressources jeunes et dont le niveau d'instruction et de qualification est supérieur à leurs prédécesseurs.

DESIGNATION	2022				2023			
	TOTAL	CADRE	AGENT DE MAITRISE	AGENT D'EXÉCUTION	TOTAL	CADRE	AGENT DE MAITRISE	AGENT D'EXÉCUTION
Moins de 30 ans	10	1	8	1	13	4	6	3
30 - 39 ans	45	17	8	20	42	13	12	17
40 - 49 ans	60	14	9	37	56	12	8	36
50 ans et plus	66	9	10	47	69	14	7	48
Age Moyen					43,4	43,3	39,8	47,2

Nonobstant cette vague de rajeunissement, nous constatons que 70% de l'effectif a plus de 40 ans d'âge et dont 39% ont 50 ans et plus.

Le turnover du personnel reste dans des proportions acceptables, sauf pour les membres des équipes R&D. Il est en fait de plus en plus difficile de trouver et de retenir les jeunes ingénieurs. Nous faisons face à une forte concurrence notamment de la part des entreprises off-shore, qui proposent des conditions de recrutement très avantageuses, sans oublier la pénurie constatée sur le marché du travail du fait de l'immigration à l'étranger de cette catégorie de ressources. Ceci a eu pour effet de ralentir l'avancement dans certains de nos projets. Pour pallier à ce problème, nous optons pour le recrutement de jeunes fraîchement diplômés présentant un bon potentiel d'apprentissage et de développement, et nous leur offrons un encadrement approprié et des perspectives de carrière claires afin de les fidéliser et de les motiver.

DESIGNATION	2022				2023			
	TOTAL	CADRE	AGENT DE MAITRISE	AGENT D'EXÉCUTION	TOTAL	CADRE	AGENT DE MAITRISE	AGENT D'EXÉCUTION
Moins de 4 ans	25	14	6	5	26	14	8	4
4 - 9 ans	26	9	13	4	28	10	3	15
10 - 19 ans	109	12	19	78	106	13	17	76
20 ans et plus	21	6	6	9	20	6	5	9
Ancienneté moyenne					11,3	9,8	11,8	12,3

L'ancienneté moyenne du personnel se situe aux alentours de 11,3 années. Chez les agents d'exécution l'ancienneté moyenne est de 12,3 ans, par contre, pour les cadres elle est de 9,8 ans. 70% de l'effectif a une ancienneté supérieure à 10 ans. La tranche 10-19 ans représente 59% de l'effectif en 2023, contre 60% en 2022. Par contre la part du personnel ayant une ancienneté se situant entre 4 à 9 ans, a augmenté en 2023, passant de 14% à 16%. Ainsi, nous continuerons à œuvrer en vue de rajeunir l'effectif et à recruter des jeunes à fort potentiel, permettant d'affronter efficacement les différents challenges auxquels nous ferons face à court, moyen et long terme.

En 2023, plusieurs initiatives RH ont été lancées dans le but de consolider la cohésion des équipes, le renforcement du sentiment d'appartenance à l'entreprise et l'engagement du personnel, dont nous reprenons dans ce qui suit quelques exemples :

1. Célébration de la Journée du savoir : Cérémonie dédiée aux enfants du personnel ayant réussi les examens nationaux. Neuf lauréats ont bénéficié de cadeaux allant de fournitures scolaires pour les niveaux de 6ème année et 9ème année, à des cadeaux en numéraire pour les bacheliers
2. Octobre Rose : Plusieurs employées femmes (60 au total, soit 68% de l'effectif féminin) ont pu

participer à des séances de sensibilisation et bénéficier d'un dépistage du cancer du sein grâce à l'intervention de 3 sage-femmes et une gynécologue

3. Des cadeaux ont été distribués à tout le personnel à l'occasion de la fin de l'année (chèques cadeaux) et au début du mois de Ramadan (des Chèques cadeaux + 1 galon de 5 litres d'Huile d'olive)
4. Plusieurs formations ont été réalisées au profit du personnel, touchant diverses disciplines et départements. Le taux de réalisation du plan de formation pour l'année 2023 a été de 64%
5. Une cérémonie célébrant le départ à la retraite a été organisée pour fêter le départ de certains agents au mois de Juin 2023.



2.1.5 INVESTISSEMENTS :

Les investissements engagés en 2023 ont totalisé 2 315 kDT, répartis comme suit :

Immobilisations incorporelles :	1 282 kDT
Immobilisations corporelles :	900 kDT
Immobilisations Financières :	133 kDT

Les immobilisations incorporelles réalisées en 2023 concernent essentiellement les frais de développement du compteur à prépaiement, du compteur Intelligent et des projets de développement de nouveaux accessoires de ligne et plastique.

Les immobilisations corporelles qui ont totalisé la somme de 900 kDT en 2023, ont concerné l'acquisition d'un banc de calibrage d'une valeur de 482 kDT, l'aménagement du magasin Produits Finis pour une valeur de 74 kDT, l'investissement dans du matériel et outillage pour un montant 224 kDT et l'achat de matériels de bureau pour une valeur de 37 kDT.

Pour ce qui est des immobilisations financières dont le montant est de 133 kDT, il s'agit d'une souscription à l'augmentation du capital de notre filiale la société I@T.

2.1.6 RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice a progressé de 12,2%, soit +219 kDT, passant ainsi de 1 799 kDT en 2022 à 2 019 kDT en 2023. Outre la baisse de la marge brute expliquée précédemment, nous avons été lourdement impactés par une évolution défavorable des frais financiers qui sont passés de 1 439 kDT en 2022 à 2 266 kDT en 2023. Cette variation de 827 kDT a impacté négativement le résultat de l'année. En fait, l'augmentation du TMM et l'évolution défavorable des Besoins en Fonds de Roulement expliquent largement la variation négative.

RUBRIQUE	2022	%CA	2023	% CA	VAR° 2023/2022	VAR%
Chiffre d'affaires	27 419	-	41 050	-	13 631	49,7%
Variation du stock des produits fabriqués	6 588	-	- 2 315	-	- 8 903	-135,1%
+ Production	34 007	-	38 735	-	4 728	13,9%
- Consommation matières	- 17 043	-62,2%	- 28 112	-68,5%	- 11 069	64,9%
MARGE BRUTE	10 376	37,8%	12 938	31,5%	2 562	24,7%
+ Autres produits d'exploitation	3	0,0%	1	0,0%	- 1	-59,8%
- Charges d'exploitation hors cons mat.	- 6 740	-24,6%	- 8 484	-20,7%	- 1 744	25,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 639	13,3%	4 455	10,9%	816	22,4%
- Charges hors exploitation	- 2 280	-8,3%	- 2 266	-5,5%	15	-0,6%
+ Produits hors exploitation	655	2,4%	222	0,5%	- 432	-66,1%
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 013	7,3%	2 411	5,9%	398	19,8%
- Impôts sur les bénéfices	- 214	-0,8%	- 393	-1,0%	- 179	83,6%
Eléments Exceptionnels	-	0,0%	-	0,0%		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 799	6,6%	2 019	4,9%	219	12,2%

La synthèse des éléments ayant impacté le résultat de l'exercice en plus ou en moins, se présente comme suit :

- Augmentation des revenus de +49,7% ;
- Accroissement de la valeur de la Production de +13,9% ;
- Augmentation de la consommation matières de +64,9%, conséquence de l'augmentation du Chiffre d'Affaires et des taxes sur l'importation des composants pour les Disjoncteurs ABB ;
- Evolution positive de la Marge Brute de +24,7% ;
- Hausse des charges d'exploitation hors consommation matières premières de 25,9% ;
- Augmentation du montant de l'impôt sur les bénéfices de +83,6% ;

En somme, l'ensemble des éléments précédemment présentés ont généré un résultat net bénéficiaire de 2 019 kDT.



Le détail de l'ensemble des éléments de produits et de charges figure au niveau des notes aux états financiers.

2.2 EVOLUTION DES PERFORMANCES DE LA SIAME AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES 2018-2023

EVOLUTION DES PERFORMANCES DE LA SIAME 2018- 2023

DESIGNATION	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	41 050	27 419	40 060	33 734	35 509	35 133
Production	38 735	34 007	41 590	28 833	38 460	35 964

DESIGNATION	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Consommation matières	-28 112	17 043	26 909	22 305	23 307	23 642
Marge Brute	12 938	10 376	13 249	11 428	12 202	11 491
Marge Brute / Production %	33,40%	30,50%	31,80%	39,6%	31,7%	32,0%
Résultat d'Exploitation	4 455	3 639	4 450	4 032	4 292	4 289
Résultat Avant Impôt	2 411	2 013	4 226	3 366	3 449	4 545
Résultat Net de l'exercice	2 019	1 799	3 612	2 754	2 749	3 793

03 PREVISIONS 2024

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES PRÉVISIONNEL

Après la forte reprise enregistrée en 2023, nous ambitionnons de continuer sur une tendance ascendante et de croître sur tous les marchés dans lesquels opère la SIAME. Nous prévoyons ainsi de réaliser un Chiffre d'Affaires de 46 000 kDT soit une croissance de 12% par rapport à 2023. La répartition du Chiffre d'Affaires par marché se présente comme suit :

MARCHÉ	RÉALISÉS EN 2023	PRÉVISIONS 2024	VAR%
Local Privé	20 107	21 500	7,0%
Export	13 756	15 000	9,0%
STEG	7 188	9 500	32,0%
Total	41 050	46 000	12,0%

La conjoncture économique qui règne en Tunisie, demeure peu favorable et engendre une absence presque totale d'investissements aussi bien publics que privés, une situation financière critique pour la plupart des opérateurs économiques, un coût de crédit inabordable qui décourage tout investisseur à s'engager dans de nouveaux projets et une inflation élevée véritable frein à la consommation.

Malgré ce contexte défavorable, nous entrevoyons quelques lueurs d'espoir, ce qui nous a incité à élaborer un budget relativement ambitieux pour 2024. Pour réaliser cet objectif il est essentiel de gagner des parts de marché sur la concurrence, étant donné que nous estimons que dans les meilleurs des cas, le marché local enregistrera une croissance nulle. La Gamme des disjoncteurs profitera de l'impact de l'augmentation du prix de vente moyen suite à l'augmentation décidée en 2023, d'une bonne disponibilité de la marchandise et des produits de qualité irréprochable.

Nous prévoyons par ailleurs le lancement d'une campagne publicitaire autour de cette gamme pour consolider encore davantage nos positions.

Pour la gamme des Lampes, certains ajustements doivent être opérés au niveau de notre offre afin d'atteindre les objectifs fixés, on cite particulièrement :

- Ajustement à la baisse des prix de vente afin de réduire l'écart vis-à-vis de la concurrence. Cet ajustement se fera en concertation avec notre fournisseur de composants pour ne pas impacter notre marge.
- Elargissement de la gamme des produits pour renforcer notre position en tant que marque référence,
- Poursuite des efforts entamés en 2023 dans la communication grand public, notamment digitale.

Pour ce qui est de l'Export, le plus gros de la croissance projetée en 2024, viendra des marchés Irakien et Algérien. Nous tablons ainsi sur un CA prévisionnel en Irak de 7,25 millions de DT, contre une réalisation de 5,7 millions de DT en 2023, soit une variation positive de 1,55 millions de DT ou 29,6%. Nos prévisions sur le Marché Algérien sont de l'ordre de 3 millions de Dinars soit une progression de 21,3%. Pour le reste des

marchés, notre objectif consiste en la consolidation des réalisations de l'exercice 2023, dans l'espoir de remporter de nouvelles affaires sur lesquelles nous sommes positionnées et dont les résultats ne sont pas encore proclamés.

	RÉALISATIONS 2023	PRÉVISIONS 2024	VAR%
Total	13 756	15 000	12,6%
Irak	5 596	7 250	29,6%
Algérie	2 474	3 000	21,3%
Maroc	959	1 250	30,3%
Afrique Sub-Saharienne	2 767	2 700	-2,4%
SAGEMCOM	1960	800	-59,2%

Concernant le marché de la STEG et contrairement à 2023, nous démarrons la nouvelle année avec un portefeuille de commandes relativement garni, ce qui nous permet de réaliser les objectifs des quatre premiers mois sans souci. Il s'agit essentiellement de reliquat commandes de compteurs et de tableaux de comptage, ainsi que de l'avenant concernant le marché des Accessoires de Ligne BT et dont la valeur totale se situe aux alentours de 2,3 millions de DT sur les 2,375 millions de DT estimés pour la même période.

Nous sommes par ailleurs, assez bien positionnés dans d'autres appels d'offres, dont les dépouillements technique et financier ne sont pas encore clôturés. A priori, nous estimons la part qui reviendra à la SIAME à 12 millions de Dinars dont 7 millions de DT seraient facturés et livrés en 2024.

3.2 RENTABILITÉ PRÉVISIONNELLE

Au niveau de la rentabilité prévisionnelle, les hypothèses retenues pour 2024 sont basées sur les éléments d'entrée suivants :

- Réalisation d'un Chiffre d'Affaires de 46 millions de Dinars répartis entre les différents marchés de la manière suivante :
 1. Marché Local Privé : 21,5 millions de Dinars
 2. Export : 15,0 millions de Dinars
 3. STEG : 9,5 millions de Dinars
- Un niveau de Marge Brute de 34%. L'objectif de marge est conditionné par la maîtrise des données de charges et de produits suivantes :
 1. Légère dépréciation de la parité du Dinar Tunisien (2%), par rapport à la parité moyenne des principales monnaies d'échange EURO et Dollar US.
 - Dollar US : 3,166 TND
 - Euro : 3,425 TND
 2. Compensation de la hausse des prix d'achat des matières premières et composants (en cas d'augmentation supérieure à 2%), par des augmentations équivalentes, des prix de vente des produits finis.
 3. Réduction de l'endettement de la SIAME pour limiter le poids des charges financières à un niveau de 3,8% du Chiffre d'Affaires.
 4. Plafonner le montant des investissements au titre de l'exercice 2022 à un total de 2 000 kDT. Cette enveloppe ne tient pas compte des prises de participation éventuelles dans les filiales.
 5. Limiter l'encours des clients à un maximum de trois mois de Chiffre d'Affaires, soit 11 000 kDT.
 6. Ramener la valeur moyenne des stocks à 18 millions de Dinars.
 7. Encaissement de la somme de 100 kDT Sous forme de dividendes des filiales.

Le résultat net pour l'exercice 2024 est ainsi estimé à 3 400 kDT en progression par rapport à 2023 de +1 381 kDT hors éléments exceptionnels et non récurrents.

04 PARTICIPATIONS

4.1 LES SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU GROUPE SIAME :

Au 31 Décembre 2023 le Groupe SIAME se compose des filiales suivantes :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE 2023	FORME JURIDIQUE	ACTIVITE PRINCIPALE
CONTACT	99,99%	SARL	Injection, montage et assemblage de pièces techniques en plastique
TOUTALU	89,28%	SA	Fonderie d'aluminium
SITEL	8,48%	SA	Entreprise de travaux publics d'électricité
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	SARL	Commerce international
IAT	41,00%	SA	Etudes & Ingénierie
IAT EUROPE	95,00%	SARL	Etudes & Ingénierie
MEDIKA-TECH	51,00%	SARL	Commerce des Produits technologiques

4.2 LES PRISES DE PARTICIPATIONS EN 2023:

La SIAME a souscrit à l'augmentation du capital de la société INNOV-ALLIANCE-TECH décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Novembre 2022 et a libéré l'intégralité du montant souscrit , soit Cent Trente Trois Mille Dinars.

05 ACTIONNARIAT

5.1 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)

« Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'assemblée aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs Gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le Gérant, le membre du Conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration »

5.2 DROIT DE VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)

« Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de la limitation statutaire effectuée en application des dispositions légales.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen décidé par l'Assemblée Générale, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins. Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société »

06 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	EXPIRATION DU MANDAT
Mohamed SAIDANE	AGO 2023
Mongi JELASSI	AGO 2023
Ines BEN AYED	AGO 2023
Khaled ABDELKEFI	AGO 2023
Sté COTUNAL représentée par Mr. Mongi JELASSI	AGO 2023
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO 2023
Sté INTERMETAL représentée par Mr. Mohamed Hedi BEN AYED	AGO 2023
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO 2023
Mr Fakher CHEIKHROUHOU Administrateur Indépendant	AGO 2023
Mr Ahmed KALLEL Administrateur Indépendant	AGO 2023
Mr Hamadi HENTATI Administrateur représentant les petits porteurs	AGO 2023

6.2 RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET À LA REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Extrait des Statuts de la Société (Article 14) « La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus, pris parmi les actionnaires ou des tiers non-actionnaires, élus par l'Assemblée Générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi.

Le nombre des membres du conseil d'administration non-actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1 / 3) du nombre total des administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi Les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de La société.

S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au Conseil d'Administration et correspond à un emploi effectif »

Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

« Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire administrateur ou faisant partie de sa famille jusqu'au deuxième degré par une délégation spéciale si elle est possible »

6.3 RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

« La Direction Générale de la Société est assurée par un Directeur Général.

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la Société. Si le

Directeur Général est membre du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société, le Conseil d'Administration doit lui déléguer à cet effet tous les pouvoirs nécessaires.

Sur sa proposition, le Conseil peut, pour l'assister, lui adjoindre au titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi hors de son sein.

Dans le cas où le Président du Conseil d'Administration se trouve empêché d'exercer ses fonctions, le Conseil d'Administration peut déléguer un de ses membres dans les fonctions de Président. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Aucun membre du Conseil autre que le Directeur Général, l'Administrateur recevant une délégation temporaire, comme il est dit ci – dessus, et le Directeur Général Adjoint ne peut être investi des fonctions de direction de la société ».

07 HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHÉ BOURSIER MAI 2023 – MAI 2024



08 AFFECTATION DU RESULTAT

8.1 BREF RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Extrait des Statuts de la Société (Article 31)

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires.

8.2 LE TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

RUBRIQUE	31/12/2022	MVTS	31/12/2023
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	3 276 462	1 200 000	4 476 462
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
S/TOTAL 2	5 142 403	1 200 000	6 342 403
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	321 340	-35 498	285 842
RESERVE POUR FONDS PERDUS	456	-5 124	-4 668
S/TOTAL 3	321 796	-40 622	281 174
RESULTATS REPORTEES	6 406 252	-481 690	5 924 562
S/TOTAL 4	6 406 252	-481 690	5 924 562
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	27 314 451	677 688	27 992 139
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 799 390	219 319	2 018 709
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	29 113 841	897 007	30 010 848

8.3 PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 s'élevant à 2 018 708,647 Dinars comme suit :

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 018 708,647
RÉSULTATS REPORTÉS	5 924 562,217
TOTAL	7 943 270,864
RÉSERVE SPÉCIALE DE RÉINVESTISSEMENT (RÉDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ SITEL)	313 175,860
RÉSERVE SPÉCIALE DE RÉINVESTISSEMENT (SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ I@T)	-133 000,000
FOND SOCIAL	-50 000,000
SOLDE DISPONIBLE	8 073 446,724
• DIVIDENDES À DISTRIBUER (0,100 DINAR/ACTION) À PRÉLEVER SUR LE REPORT À NOUVEAU (SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU TAUX EN VIGUEUR).	1 544 400,000
Report à nouveau	6 529 046,724

09 ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

9.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacités ;
- Protéger les actifs ;
- Garantir la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
- L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

9.2 ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE :

L'implication de la Direction Générale de la « SIAME », des membres du Conseil d'Administration, des responsables opérationnels est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- Domaines de responsabilités clairement établis ;
- Principe de délégation et supervision ;
- Séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement ;
- Distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement ;
- Contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...)
- Matérialisation systématique des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants :

- Sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- Politique de fidélisation des collaborateurs,
- Politique de responsabilisation et de motivation
- Politique active de formation et d'évaluation des compétences

9.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACES :

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

1. Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
2. Le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants de chaque direction sont donc parties prenantes du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
3. Le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôle des comptes par le Commissaire aux Comptes).

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences Management de la qualité prévues par les normes ISO selon lesquelles la « SIAME » est certifiée. Ainsi, la société est dotée d'une cartographie des processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédures détaillées...etc.

9.4 ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE :

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « SIAME » est tenue en interne avec comme support le logiciel « SAGE » qui a été implémenté courant l'exercice 2012 assurant ainsi une meilleure sécurité des informations financières. Une situation intermédiaire (au 30 Juin de chaque année) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, le Commissaire aux Comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable. Dans le cadre de ses diligences, il procède à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation du système de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Il vérifie par ailleurs la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités. L'exercice de ces diligences lui permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'il certifie ne comportent pas d'anomalies significatives.

10 PRÉSENTATION DU GROUPE SIAME

10.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le groupe "SIAME" est composé de 7 sociétés y compris la société mère. Le groupe est constitué principalement par des sociétés exerçant des activités intégrées en amont ou en aval à l'activité de la société «SIAME». Elles interviennent dans des activités telles que la distribution et la sous-traitance du matériel électrique.

Outre les comptes de la société mère, les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales, CONTACT, TOUTALU, SIAME INTERNATIONAL, I@T, I@T EUROPE et MEDIKA-TECH..

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt dans les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, sont détaillés dans le tableau qui suit :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		TYPE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
SIAME	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT	41,00%	50,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	41,00%	50,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH	51,00%	51,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	20,91%	25,50%	IG	IG
IAT EUROPE	95,00%	95,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	38,95%	47,50%	IG	IG

10.2 SOCIÉTÉS FILIALES

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère, tel que défini par le code des sociétés commerciales Et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

SOCIETE « CONTACT » :

SARL ayant un capital de 2.810.000 Dinars, totalement exportatrice, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'injection et l'assemblage des pièces de connectique pour l'industrie Automobile ainsi que les équipements nécessaires pour l'habitacle des voitures. La société «CONTACT», travaille exclusivement avec des donneurs d'ordre étrangers.

SOCIETE « SIAME INTERNATIONAL » :

SARL, créée en 2009, ayant un capital de 150 000 Dinars. L'objet de cette société est de répondre aux besoins des clients à l'export de la «SIAME», en produits complémentaires non fabriqués par la «SIAME» ni ses filiales.

SOCIETE « TOUTALU » :

SA, créée en 2007 et ayant un capital de 2 800 000 Dinars. Elle a pour activité la fonderie des pièces en aluminium et notamment les accessoires de ligne BT&MT en aluminium, complétant la gamme des accessoires de ligne fabriqués par la SIAME.

SOCIETE « I@T » :

SA créée en 2017 avec un capital initial de 300 000 Dinars. Le capital a été augmenté en 2018 de 500 000 Dinars par apport en numéraire, pour le porter de 300 000 Dinars à 800 000 Dinars. En 2022 le capital a été ramené à 1 300 000 Dinars après une deuxième augmentation. La société a pour objet la Recherche et le Développement de solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie, ainsi que l'intégration et la validation de solutions et de produits dans les domaines technologiques à forte valeur ajoutée, notamment pour les secteurs de la robotique, l'instrumentation, l'appareillage, la domotique, et les terminaux intelligents.

SOCIETE « MEDIKA-TECH » :

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

SOCIETE « I@T Europe » :

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, gestion, fiscalité, finances, stratégie d'entreprise, juridique. L'audit et l'expertise de système informatiques.

11 RÉALISATIONS DU GROUPE SIAME EN 2023

11.1 APERÇU SUR LES RÉALISATIONS DES FILIALES

FILIALE	2023	
	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
CONTACT	15 291 892	-257 201
TOUTALU	3 333 834	-572 959
IAT	3 572 280	149 253
SIAME INTERNATIONAL	1 030 190	114 039
MEDIKA TECH	34 316	-5 439
IAT EUROPE	43 309	-4 389

11.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint un total de 63 241 190 Dinars, se détaillant comme suit:

FILIALE	CHIFFRES AU 31/12/2023		CHIFFRES AU 31/12/2022		VARIATION	
	EN DT	EN %	EN DT	EN %	EN DT	EN %
SIAME	41 050 408	63,8%	27 419 285	54,4%	13 631 123	49,7%
CONTACT	15 291 892	23,8%	16 566 383	32,9%	-1 274 491	-7,7%
TOUTALU	3 333 834	5,2%	1 634 507	3,2%	1 699 327	104,0%
IAT	3 572 280	5,6%	3 096 864	6,1%	475 416	15,4%
SIAME INTERNATIONAL	1 030 190	1,6%	1 267 499	2,5%	-237 309	-18,7%
MEDIKA TECH	34 316	0,1%	275 430	0,5%	-241 114	-87,5%
IAT EUROPE	43 309	0,1%	130 544	0,3%	-87 235	-66,8%
TOTAL	64 356 229	100,0%	50 390 512	100,0%	13 965 717	27,7%
CHIFFRE D'AFFAIRES INTRA-GROUPE	1 115 039		1 119 102		-4 063	-0,4%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	63 241 190		49 271 410		13 969 780	28,4%

11.3 ACHATS CONSOMMÉS

A la clôture de l'exercice 2023 les achats consommés consolidés ont totalisé la somme de 37 725 396 Dinars. La répartition entre les différentes sociétés du groupe se présente comme suit:

SOCIETE	CHIFFRES AU 31/12/2023	
	EN DT	EN %
SIAME	25 260 831	67,0%
CONTACT	9 375 362	24,9%
TOUTALU	1 887 800	5,0%
IAT	618 624	1,6%
SIAME INTERNATIONAL	599 892	1,6%
MEDIKA TECH	-19 571	-0,1%
IAT EUROPE	2 458	0,0%
TOTAL	37 725 396	100,0%

11.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Au 31/12/2023, le résultat consolidé du groupe SIAME se présente comme suit:

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 868 729	2 764 684	2 104 044
RESULTAT AVANT IMPOT	1 937 262	-71 091	2 008 353
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 477 497	-339 389	1 816 886
RESULTAT DU GROUPE	1 432 924	-251 665	1 684 589
RESULTAT HORS GROUPE	44 573	-87 723	132 297

PARTIE II

RAPPORTS DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS DE LA SIAME





Tel: +216 70 221 600
Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E
International City Center 3
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie

Rapport Général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SIAME-SA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **56 542 258 TND** et un bénéfice net de l'exercice de **2 018 709 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME-SA » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 24 798 753 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 6 582 518 TND arrêté au 31 décembre 2023. L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul des amortissements s'est élevé à 1 065 674 TND au 31 décembre 2023.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élevant au 31 décembre 2023 à 41 050 409 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif



Tunis, le 30 avril 2024



Tel: +216 70 221 600
Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E
International City Center 3
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME-SA » au titre de l'exercice 2023, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2023 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice se détaillent comme suit :

A- Nouvelles conventions et/ou opérations :

A-1- Opérations avec la filiale « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 64 mTND et a reçu deux notes de débit de « CONTACT » pour 2 mTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2023 à 124 mTND. Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 5 avril 2024.

A-2- Opérations avec la société « ELECTRICA »

- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 64 mTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 827 mTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2023 à 666 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration en date du 5 avril 2024.

A-3- Opérations avec la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 mTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 90 mTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2023 à 6 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 5 avril 2024.

A-4- Opérations avec la société « SITEL »

- ✓ Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 17 mTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2023 à 37 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 5 avril 2024.

A-5- Opérations avec la filiale « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 mTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2023 à 149 mTND. Cette convention a été examinée et autorisée par le conseil d'administration du 5 avril 2024.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 mTND autorisée par le conseil d'administration n° 186 du 29 septembre 2023.

A-6- Opérations avec la filiale « SIAME INTERNATIONALE »

- ✓ La « SIAME » a facturé des frais de domiciliation pour la somme de 1 mTND. Par ailleurs, la « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes pour 90 mTND. Ces opérations ont été examinées et autorisées par le conseil d'administration du 5 avril 2024.
- ✓ La « SIAME » a octroyé un prêt de 80 mTND à la société « SIAME INTERNATIONALE » au taux de 9%. Ce prêt a été totalement remboursé en principal et intérêts courant 2023. Cette opération a été examinée et autorisée par le conseil d'administration n° 186 du 29 septembre 2023.

A-7- Opérations avec la société « BEN AYED CONSULTING »

- ✓ La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 92 mTND courant 2023 et les honoraires facturés à travers la société « BEN AYED CONSULTING » s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 92 mTND dont 23 mTND non encore payés à la clôture de l'exercice.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2023 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2023 sont les suivantes :

B-1- Garanties données à la filiale « CONTACT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIANNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 mTND, autorisé par le conseil n° 140 du 28 mai 2015.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 mTND, autorisé par le conseil n° 147 du 26 avril 2016.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIANNE d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 mTND, autorisé par le conseil n° 152 du 27 avril 2017.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND, autorisé par le conseil n° 156 du 02 avril 2018.



- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 950 mTND autorisée par le conseil n° 183 du 27 octobre 2022.
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 mTND, autorisé par le conseil n° 172 du 30 novembre 2020.

B-2- Garanties données à la société « SITEL »

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE TUNISIE, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 mTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n° 144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 mTND, autorisé par le conseil n° 159 du 22 juin 2018.

B-3- Garanties données à la filiale « TOUTALU »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 mTND, autorisé par le conseil n° 143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 mTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n° 145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 mTND, autorisé par le conseil n° 161 du 19 décembre 2018 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND autorisée par le conseil n° 173 du 08 avril 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 mTND autorisée par le conseil n° 178 du 27 décembre 2021.



B-4- Garanties données à la filiale « IAT »

- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'Arab Tunisian Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 mTND autorisée par le conseil n° 171 du 07 septembre 2020 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 mTND autorisée par le conseil n° 176 du 26 août 2021 ;
- ✓ La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 mTND autorisée par le conseil n° 176 du 26 août 2021.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 IIS 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ✓ Le Président du Conseil d'administration :

Le Président de conseil d'administration n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2023.

- ✓ Le Directeur Général :

- Votre conseil d'administration du 22 octobre 2021 a fixé la rémunération et avantages du Directeur Général comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 206 000 TND à servir sur 13 mensualités ;
 - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 5 avril 2024 a décidé de servir au Directeur Général, une prime d'intéressement de 80 000 TND (en Brut).

- ✓ Le Directeur Général Adjoint :

- Votre conseil d'administration du 6 octobre 2022 a désigné un directeur général adjoint avec prise de fonctions le 1^{er} novembre 2022 et a fixé sa rémunération et ses avantages comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 150 000 TND à servir sur 14 mensualités ;



- Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôt. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
- Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance « ASTREE » moyennant une cotisation patronale de 5% sur le salaire brut annuel payable mensuellement et prise en charge par la « SIAME » ;
- Une voiture de fonction ;
- Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 5 avril 2024 a décidé de servir au Directeur Général Adjoint, une prime d'intéressement de 40 000 TND (en Brut).

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit (en TND) :

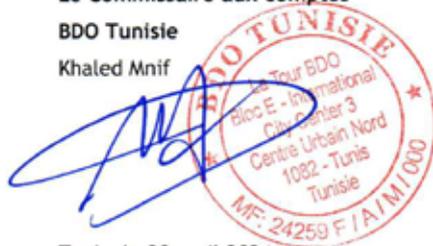
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme				
Salaires	206 000	14 946	150 000	17 095
Prime d'intéressement	80 000	80 000	40 000	40 000
CNSS régime indépendant	14 031	3 508	-	-
Retraite complémentaire	23 210	-	7 220	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Païement en actions	-	-	-	-
Total	323 242	98 454	197 220	57 095

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif



Tunis, le 30 avril 2024

ETATS FINANCIERS

BILAN

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Actifs non Courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	8 542 043	7 260 431
- Amortissements		-3 009 204	-2 637 196
		5 532 839	4 623 235
Immobilisations corporelles	1.1	30 319 979	29 439 900
- Amortissements		-25 449 632	-24 689 750
		4 870 347	4 750 150
Immobilisations financières	1.2	8 437 213	8 243 719
- Provision		-539 732	-456 924
		7 897 481	7 786 795
Autres actifs non courants	1.3	22 998	19 395
Total des actifs non courants	1	18 323 665	17 179 575
Actifs Courants			
Stocks	2.1	24 798 753	22 343 364
- Provision		-1 374 478	-1 329 728
		23 424 275	21 013 636
Clients et comptes rattachés	2.2	12 267 388	9 752 212
- Provision		-3 157 121	-3 022 162
		9 110 267	6 730 050
Autres actifs courants	2.3	5 040 091	4 722 843
- Provision		-546 949	-546 949
		4 493 142	4 175 894
Placement et autres actifs financiers	2.4	2 118	2 118
Liquidités et équivalents de liquidités		1 188 791	1 561 887
		1 190 909	1 564 005
Total des actifs courants	2	38 218 593	33 483 585
Total des actifs		56 542 258	50 663 160

BILAN

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital social		15 444 000	15 444 000
Réserves		6 342 403	5 142 403
Autres capitaux propres		281 174	321 796
Résultats reportés		5 924 562	6 406 252
Total des capitaux propres avant résultat		27 992 139	27 314 451
Résultat de l'exercice		2 018 709	1 799 390
Total des capitaux propres	3	30 010 848	29 113 841
Passifs			
Passifs non courants			
Crédit à moyen et long terme	4	1 100 000	1 711 873
Total des passifs non courants		1 100 000	1 711 873
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	8 744 381	3 389 676
Autres passifs courants	5.2	1 717 575	1 548 203
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	14 969 454	14 899 567
Total des passifs courants	5	25 431 410	19 837 446
Total des passifs		26 531 410	21 549 319
Total des capitaux propres et passifs		56 542 258	50 663 160

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6.1	41 050 409	27 419 285
Autres produits d'exploitation	6.2	1 009	2 508
(I) Total des revenus	6	41 051 418	27 421 793
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock des PF et des encours	6.1	-2 315 238	6 587 522
Achats d'approvisionnements consommés	6.3	-25 797 079	-23 630 522
Charges de personnel	6.4	-5 117 131	-4 682 794
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	-1 419 617	-795 105
Autres charges d'exploitation	6.6	-1 947 516	-1 261 876
(II) Total des charges d'exploitation		-36 596 581	-23 782 775
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		4 454 837	3 639 018
Charges financières nettes	6.7	-2 265 572	-1 439 029
Produits des Placements	6.8	90 101	516 157
Autres gains ordinaires	6.9	131 986	138 346
Autres pertes ordinaires	6.10	-	-841 296
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 411 352	2 013 196
Impôt sur les bénéfiques		-392 643	-213 806
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 018 709	1 799 390
Eléments exceptionnels		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 018 709	1 799 390

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		2 018 709	1 799 390
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	1 419 617	1 620 701
- Variation des stocks	7.1.2	-2 455 389	-6 379 135
- Variation des créances clients	7.1.3	-2 332 745	4 072 184
- Variation des autres actifs	7.1.4	-317 248	-443 221
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	5 519 871	-5 704 092
- Plus value sur cessions d'immobilisations		-61	-
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	7.1	3 852 754	-5 034 173
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1	-2 182 270	-1 057 682
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	18 999	-
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3	-133 000	-1 200 000
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	25 160	42 577
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5	-85 654	-29 514
- Décaissements sur autres actifs non courants		-27 171	-14 640
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2	-2 383 936	-2 259 259
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	809 116	9 715 086
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	-1 080 928	-2 779 334
- Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3	-40 622	-37 443
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4	-726 027	-834 114
- Encaissements provenant d'emprunts MT		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	7.3	-1 038 461	6 064 195
Variation de trésorerie		430 357	-1 229 237
- Trésorerie au début de l'exercice		-612 350	616 887
- Trésorerie à la clôture de l'exercice		-181 993	-612 350

01 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME-SA » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME-SA » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er juin 1999, la valeur « SIAME-SA » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par M. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 06 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 06 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

02 CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME-SA » sont préparés conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2 CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME-SA » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1 LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

☐ Eléments réévalués

- * Constructions 5 %
- * Matériel et autres 20 %

☐ Eléments non réévalués

- * Constructions 5 %, 10 % & 20%
- * Installations techniques, matériel et outillage industriel 10 %, 15%, 20% & 33%
- * Matériel de transport 20 %
- * Equipement de bureaux 10 %
- * Matériel informatique 10 %
- * Dépenses de R&D 20 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2 PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 Décembre 2023, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition.

Au 31 Décembre 2023, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME-SA », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3 STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

2.2.4 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME-SA » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME-SA » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 de la même manière que la période précédente.

2.3 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME-SA » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 REGIME FISCAL

La « SIAME-SA » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et évènements postérieurs, aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 5 avril 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élève à 47 794 702 TND au 31 Décembre 2023 contre 45 426 986 TND au 31 décembre 2022 et se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	8 542 043	7 260 431	1 281 612
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		30 319 979	29 439 900	880 079
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	8 437 213	8 243 719	193 494
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	495 467	482 936	12 531
TOTAL		47 794 702	45 426 986	2 367 716

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions s'élèvent à 18 323 665 TND au 31 décembre 2023 contre 17 179 575 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 532 839	4 623 235	909 604
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 870 347	4 750 150	120 197
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 897 481	7 786 795	110 686
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	22 998	19 395	3 603
TOTAL	18 323 665	17 179 575	1 144 090

1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

Désignation	Valeur brute				Amortissement				V C N
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/ Cession	Total	Début Exercice	Dotations	Régularisations	Cumul Amts	
1 - Immobilisations Incorporelles	7 260 431	1 281 612	-	8 542 043	2 637 196	372 008	-	3 009 204	5 532 839
Investissement de Recherche & Développement	4 106 387	-	-	4 106 387	1 223 740	358 938	-	1 582 678	2 523 709
Concession Marque , Brevet & Licence	1 033 606	-	-	1 033 606	1 025 828	2 922	-	1 028 750	4 856
Logiciel	401 162	7 750	-	408 912	387 628	10 148	-	397 776	11 136
Projets de développement encourus	1 719 276	1 273 862	-	2 993 138	-	-	-	-	2 993 138
2 - Immobilisations Corporelles	29 439 900	900 658	-20 579	30 319 979	24 689 750	761 524	-1 641	25 449 632	4 870 347
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	6 550 162	5 455	13 333	6 568 950	4 154 586	200 168	-	4 354 754	2 214 196
Bâtiments Industriels	4 338 887	-	-	4 338 887	3 358 811	112 936	-	3 471 747	867 140
Bâtiments Administratifs	2 072 795	5 455	13 333	2 091 583	666 334	79 485	-	745 819	1 345 764
Aménagement construction	138 480	-	-	138 480	129 441	7 747	-	137 188	1 292
2.3 Matériels & Outillages	18 366 965	224 317	-20 579	18 570 703	17 013 261	371 873	-1 641	17 383 492	1 187 211
Matériels Industriels	9 729 073	93 877	-20 579	9 802 371	8 825 379	225 383	-1 641	9 049 121	753 250
Outillages industriels	6 019 134	43 773	-	6 062 907	5 809 310	60 721	-	5 870 031	192 876
Pces. rechange & Outil.immobilisés	2 618 758	86 667	-	2 705 425	2 378 572	85 769	-	2 464 340	241 085
Pièces de rechange immobilisées	2 346 937	86 342	-	2 433 279	2 112 127	81 164	-	2 193 291	239 988
Petits outillages immobilisés	271 821	325	-	272 146	266 444	4 605	-	271 049	1 097
Matériels de transport	1 293 601	38 000	-	1 331 601	1 093 973	71 423	-	1 165 396	166 205
Matériels Transport De Biens	213 123	-	-	213 123	160 180	12 364	-	172 544	40 579
Matériels Transport De Personnes	1 080 478	38 000	-	1 118 478	933 793	59 059	-	992 852	125 626
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 665 673	148 250	-	2 813 923	2 417 265	108 865	-	2 526 130	287 793
Agencement , Aménagement & installations	1 330 052	111 630	-	1 441 682	1 192 039	72 226	-	1 264 265	177 417
Matériels de bureaux	1 335 621	36 620	-	1 372 241	1 225 226	36 639	-	1 261 865	110 376
Immobilisation Chez Tiers	61 890	-	-	61 890	10 665	9 195	-	19 860	42 030
Projet réseau anti-incendie en cours	324 397	-	-	324 397	-	-	-	-	-
Immobilisation Corporelles en cours	61 887	495 282	-13 333	543 836	-	-	-	-	543 836
Avances / Immobilisations Corporelles en cours	64 046	-10 646	-	53 400	-	-	-	-	53 400
TOTAL GENERAL	36 700 331	2 182 270	-20 579	38 862 022	27 326 946	1 133 532	-1 641	28 458 836	10 403 186

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 437 213 TND contre 8 243 719 TND au 31 décembre 2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	8 115 083	7 982 083	133 000
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	37 444	47 104	-9 660
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	284 686	214 532	70 154
TOTAL		8 437 213	8 243 719	193 494

1.2.1 TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME-SA » s'élève au 31 décembre 2023 à 8 115 083 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	EN TND				
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	129 250	-	-129 250	-
SERPAC	750	750	-	-750	-
CONTACT	3 029 850	3 029 850	-	-	3 029 850
EPICORPS	36 263	36 263	-	-36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-	-50 000	-
SITEL	119 530	119 530	-	-	119 530
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-	-	149 990
INNOV-ALLIANCE-TECH	533 000	400 000	133 000	-	533 000
FONDS GERE SICAR	1 600 000	1 600 000	-	-	1 600 000
TOUTALU	2 466 450	2 466 450	-	-250 000	2 216 450
TOTAL	8 115 083	7 982 083	133 000	-466 263	7 648 820

1.2.2 PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

DESIGNATION	En TND				31/12/2023
	31/12/2022	OCTROI	REMBOURSEMENT	APUREMENT	
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	47 104	15 500	25 160	-	37 444
TOTAL NET DE PROVISION	47 104	15 500	25 160	-	37 444

1.2.3 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2023 un solde de 284 686 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	147 778	97 624	50 154
CONSIGNATION CONTENEURS	54 100	34 100	20 000
DIVERS CAUTIONNEMENTS	82 808	82 808	-
TOTAL	284 686	214 532	70 154

Au 31 décembre 2023, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2023 un solde net de 22 998 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	494 872	471 874	22 998
TOTAL	494 872	471 874	22 998

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 38 218 593 TND au 31 décembre 2023 contre 33 483 585 TND au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
STOCKS	2.1	23 424 275	21 013 636	2 410 639
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	9 110 267	6 730 050	2 380 217
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 493 142	4 175 894	317 248
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 190 909	1 564 005	-373 096
TOTAL		38 218 593	33 483 585	4 735 008

2.1 STOCK

La valeur nette du stock s'élève à 23 424 275 TND au 31 décembre 2023 contre 21 013 636 TND au 31 décembre 2022 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	EN TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 479 008	-39 289	1 439 719
PIÈCES COMPOSANTES	13 283 913	-479 507	12 804 406
PIÈCES FABRIQUÉES	1 131 039	-40 757	1 090 282
PRODUITS CONSOMMABLES	451 555	-88 165	363 390
PRODUITS FINIS	8 453 238	-726 760	7 726 478
TOTAL	24 798 753	-1 374 478	23 424 275

2.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 9 110 267 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
STEG	3 214 544	413 535	2 801 009
CLIENTS LOCAUX	2 277 600	1 934 222	343 378
CLIENTS ÉTRANGERS	3 065 247	2 987 701	77 546
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	94 564	609 254	-514 690
CLIENTS DOUTEUX	3 615 433	3 807 500	-192 067
TOTAL	12 267 388	9 752 212	2 515 176
PROVISIONS	-3 157 121	-3 022 162	-134 959
ENCOURS CLIENTS NETS	9 110 267	6 730 050	2 380 217

2.3 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions, s'élèvent au 31 décembre 2023 à 4 493 142 TND contre 4 175 894 TND au 31 décembre 2022. La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	165 533	127 032	38 501
AVANCE FOURNISSEUR	517 043	456 984	60 059
ACOMPTES AU PERSONNEL	94 917	65 524	29 393
ETAT,IMPOTS ET TAXES	2 104 964	1 426 306	678 658
DEBITEURS DIVERS	1 530 660	2 229 565	-698 905
PRODUITS A RECEVOIR	95 431	139 884	-44 453
COMPTES D'ATTENTE	36 788	36 788	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	494 755	240 760	253 995
TOTAL BRUT	5 040 091	4 722 843	317 248
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS	-8 089	-8 089	-
PPROVISION POUR DEPRECIATION DES DÉBITEURS DIVERS	-538 860	-538 860	-
TOTAL PROVISION	-546 949	-546 949	-
TOTAL NET	4 493 142	4 175 894	317 248

2.4 PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 190 909 TND contre 1 564 005 TND au 31 décembre 2022 détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
PLACEMENTS	2 118	2 118	-
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	1 151 336	1 333 767	-182 431
BANQUES ET CAISSES	37 455	228 120	-190 665
TOTAL	1 190 909	1 564 005	-373 096

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2023 à 30 010 848 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2022	MVTS	31/12/2023
CAPITAL SOCIAL	14 518 762	-	14 518 762
CAPITAL SOCIAL INCORP RESERVES DE REEV	925 238	-	925 238
S/TOTAL 1	15 444 000	-	15 444 000
RESERVE LEGALE	1 544 400	-	1 544 400
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	3 276 462	1 200 000	4 476 462
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	21 541	-	21 541
S/TOTAL 2	5 142 403	1 200 000	6 342 403
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	321 340	-35 498	285 842
RESERVE POUR FONDS PERDUS	456	-5 124	-4 668
S/TOTAL 3	321 796	-40 622	281 174
RESULTATS REPORTEES	6 406 252	-481 690	5 924 562
S/TOTAL 4	6 406 252	-481 690	5 924 562
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	27 314 451	677 688	27 992 139
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 799 390	219 319	2 018 709
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	29 113 841	897 007	30 010 848

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL. D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2022	15 444 000	6 406 252	1 544 400	300 000	-	21 541	-	321 340	456	-	3 276 462	1 799 390	29 113 841
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2022		1 799 390										-1 799 390	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL								-35 498					-35 498
RESERVE POUR FONDS PERDUS									-5 124				-5 124
RESERVE LEGALE													-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT													-
RESERVE LEGALE DE REEVALUATION													-
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT		-1 200 000									1 200 000		-
RESULTATS REPORTES													-
AUTRES COMPLEMENTES D'APPORT													-
PRIMES D'EMISSION													-
REVENTE D'ACTION													-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES		-1 081 080											-1 081 080
REVENTE D'ACTION PROPRES													-
AUGMENTATION DE CAPITAL													-
RESULTAT DE L'EXERCICE												2 018 709	2 018 709
Solde au 31/12/2023	15 444 000	5 924 562	1 544 400	300 000	-	21 541	-	285 842	-4 668	-	4 476 462	2 018 709	30 010 848

NOTE 4 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de 1 100 000 TND. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	1 100 000	1 700 000	-600 000
CRÉDIT ZITOUNA	-	11 873	-11 873
TOTAL	1 100 000	1 711 873	-611 873

NOTE 5 : PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 25 431 410 TND contre 19 837 446 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	8 744 381	3 389 676	5 354 705
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	1 717 575	1 548 203	169 372
PASSIFS FINANCIERS	5.3	14 969 454	14 899 567	69 887
TOTAL		25 431 410	19 837 446	5 593 964

5.1 FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2023, ce poste s'élève à 8 744 381 TND contre 3 389 676 TND au 31 décembre 2022 détaillés comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNISSEURS	6 479 303	2 889 874	3 589 429
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	2 177 748	449 821	1 727 927
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	87 330	49 981	37 349
TOTAL	8 744 381	3 389 676	5 354 705

5.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 1 717 575 TND contre 1 548 203 TND au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES	41 384	29 866	11 518
PERSONNEL	619 235	436 255	182 980
ETAT, IMPOTS ET TAXES	333 456	500 301	-166 845
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	910	758	152
CREDITEURS DIVERS	67 291	28 540	38 751
AUTRES CHARGES A PAYER	231 134	189 456	41 678
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	424 165	363 027	61 138
TOTAL	1 717 575	1 548 203	169 372

5.3 CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, le solde de cette rubrique s'élève à 14 969 454 TND et se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	EN TND	
		31/12/2023	31/12/2022
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	14 750 006	14 059 098
CONCOURS BANCAIRES		219 448	840 469
TOTAL		14 969 454	14 899 567

5.3.1 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2023 à 14 750 006 TND, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	EN TND	
	31/12/2023	31/12/2022
CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION	14 124 202	13 315 086
FINANCEMENTS DE STOCKS	2 200 000	2 200 000
FINANCEMENTS EN DEVISES ET EN TND	8 445 149	8 215 742
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 850 000	2 850 000
FINANCEMENTS DOUANES	629 053	49 344
CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN	625 804	744 012
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	611 872	726 026
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	13 932	17 986
TOTAL	14 750 006	14 059 098

NOTE 6 : COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 2 018 709 TND s'analysant comme suit :

DESIGNATION	NOTE	EN TND		
		31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
REVENUS	6.1	41 050 409	27 419 285	13 631 124
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	-2 315 238	6 587 522	-8 902 760
PRODUCTION		38 735 171	34 006 807	4 728 364
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	-25 797 079	-23 630 522	-2 166 557
MARGE / COUT MATIÈRES		12 938 092	10 376 285	2 561 807
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	1 009	2 508	-1 499
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	-5 117 131	-4 682 794	-434 337
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	-1 419 617	-795 105	-624 512
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	-1 947 516	-1 261 876	-685 640
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 454 837	3 639 018	815 819
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	-2 265 572	-1 439 029	-826 543
PRODUITS FINANCIERS	6.8	90 101	516 157	-426 056
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	131 986	138 346	-6 360
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-	-841 296	841 296
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		2 411 352	2 013 196	398 156
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		-392 643	-213 806	-178 837
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		2 018 709	1 799 390	219 319
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 018 709	1 799 390	219 319

6.1 PRODUCTION

La production est passée de 34 006 807 TND au 31 décembre 2022 à 38 735 171 TND à la clôture de l'exercice 2023. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
VENTES LOCALES	20 107 067	17 451 194	2 655 873
VENTES STEG	7 187 766	1 552 031	5 635 735
VENTES EXPORT	13 755 576	8 416 060	5 339 516
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	41 050 409	27 419 285	13 631 124
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	-2 315 238	6 587 522	-8 902 760
TOTAL PRODUCTION	38 735 171	34 006 807	4 728 364

6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise 1 009 TND au titre de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	1 009	2 508	-1 499
TOTAL	1 009	2 508	-1 499

6.3 ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de l'exercice 2023, la somme de 25 797 079 TND contre 23 630 522 TND au titre de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 2 166 557 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	28 557 640	22 258 112	6 299 528
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	773 489	723 152	50 337
VARIATION DE STOCK	-4 827 065	264 825	-5 091 890
ACHATS NON STOCKES	732 183	564 832	167 351
ACHATS DE MARCHANDISES	1 075 980	273 601	802 379
RRR/ACHATS	-515 148	-454 000	-61 148
TOTAL	25 797 079	23 630 522	2 166 557

6.4 CHARGES DU PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent au titre de l'exercice 2023, la somme de 5 117 131 TND contre 4 682 794 TND au titre de l'exercice 2022. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	3 344 435	3 138 348	206 087
AVANTAGES EN NATURE	66 952	18 288	48 664
INDEMNITÉS	572 614	521 242	51 372
CONGÉS	272 754	236 440	36 314
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE GROUPE)	860 376	768 476	91 900
TOTAL	5 117 131	4 682 794	434 337

6.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 419 617 TND au titre de l'exercice 2023 ainsi détaillée :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	372 008	381 902	-9 894
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	761 520	767 356	-5 836
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	82 807	-	82 807
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	23 573	24 756	-1 183
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	1 374 478	1 329 728	44 750
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	134 959	126 615	8 344
TOTAL DOTATIONS	2 749 345	2 630 357	118 988
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	-1 329 728	-1 285 252	-44 476
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMO. FINANCIERES	-	-550 000	550 000
TOTAL REPRISES	-1 329 728	-1 835 252	505 524
TOTAL	1 419 617	795 105	624 512

6.6 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 685 640 TND, en passant de 1 261 876 TND au titre de l'exercice 2022 à 1 947 516 TND au titre de l'exercice 2023. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	12 288	12 411	-123
LOCATIONS	9 260	9 319	-59
ENTRETIENS ET REPARTIONS	172 493	136 466	36 027
PRIMES D'ASSURANCE	96 564	79 126	17 438
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	15 912	56 764	-40 852
HONORAIRES	300 801	264 868	35 933
COMMISSIONS SUR VENTES	65 576	17 318	48 258
SÉMINAIRES ET FORMATION	28 923	970	27 953
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	91 486	45 828	45 658
TRANSPORTS	134 622	106 043	28 579
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	218 217	192 292	25 925
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	71 545	68 377	3 168
COMMISSIONS BANCAIRES	174 038	152 305	21 733
PÉNALITÉS	57 510	167 340	-109 830
JETONS DE PRÉSENCES	96 250	142 500	-46 250
IMPÔTS ET TAXES	489 825	227 981	261 844
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	15 864	377	15 487
TRANSFERT DE CHARGES	-103 658	-418 409	314 751
TOTAL	1 947 516	1 261 876	685 640

6.7 CHARGES FINANCIERES NETTES

A la fin de l'exercice 2023, cette rubrique a enregistré une augmentation de 826 543 TND en passant de 1 439 029 TND au 31 décembre 2022 à 2 265 572 TND au 31 décembre 2023. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	272 289	173 912	98 377
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	210 750	160 067	50 683
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DOUANES	58 617	192	58 425
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS EN DINARS	606 602	183 156	423 446
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	98 566	46 712	51 854
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	727 449	523 134	204 315
PERTE DE CHANGE	348 359	622 011	- 273 652
GAIN DE CHANGE	- 189 236	- 380 561	191 325
INTÉRÊTS SUR CMT	199 530	241 545	- 42 015
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	- 67 354	- 131 139	63 785
TOTAL	2 265 572	1 439 029	826 543

6.8 PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisant 90 101 TND au titre de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	90 101	516 157	-426 056
TOTAL	90 101	516 157	-426 056

6.9 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisant 131 986 TND au titre de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	61	-	61
AUTRES GAINS ORDINAIRES	131 925	138 346	-6 421
TOTAL	131 986	138 346	-6 360

6.10 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires présentent un solde nul au titre de l'exercice 2023 contre 841 296 TND au 31 décembre 2022, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	EN TND		
	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	-	15 701	-15 701
PERTE SUR CESSION DE TITRES DE PARTICIPATION	-	825 595	-825 595
TOTAL	-	841 296	-841 296

NOTE 7: FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2023, la variation de la trésorerie nette de la société « SIAME-SA » s'est soldée par la somme de 430 357 TND contre – 1 229 237 TND au 31 décembre 2022, détaillée comme suit :

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	3 852 754	-5 034 173
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-2 383 936	-2 259 259
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-1 038 461	6 064 195
TOTAL	430 357	-1 229 237

7.1.1 AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 419 617	795 106
APUREMENT DES TITRES DE PARTICIPATIONS	-	275 595
REPRISE / ELEMENTS FINANCIERS	-	550 000
TOTAL	1 419 617	1 620 701

7.1.2 VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
STOCKS N-1	22 343 364	15 964 229
STOCKS N	-24 798 753	-22 343 364
TOTAL	-2 455 389	-6 379 135

7.1.3 VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	9 752 212	12 852 007
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	-12 267 388	-9 752 212
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 333 767	2 306 156
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	-1 151 336	-1 333 767
TOTAL	-2 332 745	4 072 184

7.1.4 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	4 722 843	4 279 622
AUTRES ACTIFS COURANTS N	-5 040 091	-4 722 843
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 118	2 118
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	-2 118	-2 118
TOTAL	-317 248	-443 221

7.1.5 VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	-1 548 203	-2 393 130
AUTRES PASSIFS COURANTS N	1 717 575	1 548 203
DIVIDENDES N-1	758	172
DIVIDENDES N	-910	-758
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	-3 389 676	-8 243 478
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	8 744 381	3 389 675
INTERETS COURUS N-1	-17 986	-22 762
INTERETS COURUS N	13 932	17 986
TOTAL	5 519 871	-5 704 092

7.2.1 DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	7 260 431	6 844 561
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	-8 542 043	-7 260 432
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	29 439 900	28 798 089
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	-30 319 979	-29 439 900
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-20 579	-
TOTAL	-2 182 270	-1 057 682

7.2.2 ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	20 579	-
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-1 641	-
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	61	-
TOTAL	18 999	-

7.2.3 DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
ACQUISITION FONDS GERE SICAR	-	-1 200 000
ACQUISITION TITRES IAT	-133 000	-
TOTAL	-133 000	-1 200 000

7.2.4 ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILIERES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	25 160	42 577
TOTAL	25 160	42 577

7.2.5 DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	214 532	216 278
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	-284 686	-214 531
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	-15 500	-31 261
TOTAL	-85 654	-29 514

7.3.1 VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	-13 315 086	-3 600 000
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	14 124 202	13 315 086
TOTAL	809 116	9 715 086

7.3.2 DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
DIVIDENDES N-1	-758	-172
DIVIDENDES N	910	758
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	-1 081 080	-2 779 920
TOTAL	-1 080 928	-2 779 334

7.3.3 VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	-321 796	-359 240
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	281 174	321 797
TOTAL	-40 622	-37 443

7.3.4 VARIATION DES EMPRUNTS

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	1 288 127	562 102
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	-1 900 000	-1 288 127
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	-726 026	-834 114
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	611 872	726 025
TOTAL	-726 027	-834 114

NOTE 8: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONALE,
- La société PROSID,
- Monsieur Mohamed Hédi BEN AYED- Ben Ayed Consulting,
- La société SITEL,
- La société PIMA,
- La société IAT,
- La société MEDIKA TECH,
- La société Le Meuble
- La société Royal Olive Oil
- La société ROBOTIKA,
- La société SECOMET.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2023.

8.1 EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

SOCIÉTÉ	SITUATION AU 31/12/2023				SITUATION AU 31/12/2022			
	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	AAC	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	66	149	-175	41	6	88	-182	-88
CONTACT	-	124	-0	124	-	62	-	62
ELECTRICA	689	666	-201	1 154	854	1 428	-171	2 112
SIAME INTERNATIONALE	-	4	-	4	-	1	-	1
PROSID	-	-	-48	-48	-	-	-15	-15
M .H. BEN AYED	-	-	-	-	-	-	-	-
SOCIETE BEN AYED CONSULTING	-	-	-23	-23	-	-	-22	-22
SITEL	11	37	-	48	3	20	-	23
PIMA	-	-	-0	-0	-	-	-	-
IAT	-	6	-112	-106	-	85	30	115
MEDIKA TECH	2	5	-1	6	2	5	-1	6
LE MEUBLE	-	-	-2	-2	-	-	-	-
ROYAL OLIVE OIL	-	-	-26	-26	-	-	-	-
ROBOTIKA	72	-	10	82	60	-	10	70
SECOMET	-	-	-	-	-	-	-23	-23

8.2 NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2021

8.2.1 OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

A - TOUTALU Fournisseur

- Les achats réalisés en 2023 ont totalisé 649 mTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 656 mTND courant le même exercice. Le solde du fournisseur TOUTALU s'élève au 31-12-2023 à 175 mTND.

B- TOUTALU - Client

Les ventes réalisées en 2023 ont totalisé 33 mTND TTC. La société « TOUTALU » a réglé 26 mTND. Le solde du clients TOUTALU s'élève au 31-12-2023 à 66 mTND.

C- TOUTALU – Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « TOUTALU » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 61 mTND. Le solde du Compte courant de « TOUTALU » s'élève au 31-12-2023 à 149 mTND.

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

La « SIAME » a facturé à la société « CONTACT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 64 mTND et a reçu deux notes de débit de « CONTACT » pour 2 mTND. Le solde du Compte courant « CONTACT » s'élève au 31-12-2023 à 124 mTND.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

A- ELECTRICA - Client

Les ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » s'élèvent à 190 mTND. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2023 à 689 mTND dont des effets impayés pour 285 mTND.

B- ELECTRICA - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2023, s'élèvent à 270 mTND TTC y compris l'acquisition d'un matériel roulant pour 38 TND, et la SIAME a réglé 240 mTND. Le solde du fournisseur ELECTRICA s'élève au 31-12-2023 à 201 mTND.

C- ELECTRICA - Autres actifs courants

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 64 mTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 827 mTND. Le solde du Compte courant « ELECTRICA » s'élève au 31-12-2023 à 666 mTND.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONALE

A- SIAME INTERNATIONALE - Client

Le total des ventes TTC réalisées avec « SIAME INTERNATIONALE » en 2023 s'élève à 86 mTND qui a été réglé par la « SIAME » courant le même exercice.

B- SIAME INTERNATIONALE - Autres actifs courants

La « SIAME » a comptabilisé des dividendes reçus de la « SIAME INTERNATIONALE » pour 90 mTND totalement

réglés en 2023. La « SIAME » a facturé des frais de domiciliation pour 1 mTND. Aussi, la « SIAME » a également octroyé un prêt à la société « SIAME INTERNATIONALE » pour un montant de 80 mTND remboursé par traite à échéance le 25 décembre 2023 et moyennant un taux d'intérêt annuel de 9% l'an soit une somme de 2 mTND facturée. Le solde du compte courant « SIAME INTERNATIONALE » s'élève au 31-12-2023 à 4 mTND.

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2023, s'élèvent à 49 mTND TTC. La « SIAME » a réglé 16 mTND de sa dette en 2023. Le solde du fournisseur PROSID s'élève au 31-12-2023 à 48 mTND.

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE BEN AYED CONSULTING (FOURNISSEUR)

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. La SIAME a réglé 92 mTND courant 2023 et les honoraires facturés à travers la société « BEN AYED CONSULTING » s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 92 mTND dont 23 mTND non encore payés à la clôture de l'exercice.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

A- SITEL - Client

La société « SIAME » a vendu courant 2023 des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 8 mTND. Le solde du client SITEL s'élève au 31-12-2023 à 11 mTND.

B- SITEL- Autres actifs courants

Les intérêts et commissions facturés par la « SIAME » au titre de 2023 s'élèvent à 17 mTND. Le solde du Compte courant « SITEL » s'élève au 31-12-2023 à 37 mTND..

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PIMA (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés et payés auprès de la société « PIMA » courant 2023, s'élèvent à 14 mTND en TTC.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE IAT

A-IAT – Fournisseur

Les prestations d'ingénierie et de services facturés par la filiale « IAT », courant 2023, s'élèvent à 620 mTND TTC. La « SIAME » a réglé la somme de 479 mTND en 2023. Le solde du fournisseurs IAT étant crédeur au 31-12-2023 de 112 mTND.

B-IAT – Autres actifs courants

La « SIAME » a facturé à la société « IAT » des commissions sur cautions au taux de 1% l'an totalisant la somme de 11 mTND. La société « IAT » a procédé au règlement de 90 mTND. Le solde du Compte courant « IAT » s'élève au 31-12-2023 à 6 mTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE MEDIKA-TECH

A-MEDIKA-TECH – Client

Aucun mouvement courant l'exercice 2023. Le solde du client MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2023 à 2

mTND.

B-MEDIKA-TECH – Autres actifs courants

La « SIAME » a établi courant 2021 des notes de débit pour 5 mTND non encore réglé en 2023.

C-MEDIKA-TECH – Fournisseur

Aucun mouvement courant l'exercice 2023. Le solde du fournisseur MEDIKA-TECH s'élève au 31-12-2023 à 1 mTND.

8.2.11- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « LE MEUBLE », courant 2023, s'élèvent à 43 mTND TTC et la SIAME a réglé 41 mTND. Le solde du fournisseur LE MEUBLE s'élève au 31-12-2023 à 2 mTND.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROYAL OLIVE OIL (FOURNISSEUR)

Les achats réalisés auprès de la société « ROYAL OLIVE OIL », courant 2023, s'élèvent à 55 mTND TTC et la SIAME a réglé 29 mTND. Le solde du fournisseur « ROYAL OLIVE OIL », s'élève au 31-12-2023 à 26 mTND.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ROBOTIKA

A-ROBOTIKA – Client

La « SIAME » a reçu un chèque courant 2023 totalisant la somme de 12 mTND. Le solde du client s'élève à 72 mTND à la clôture de l'exercice.

B-ROBOTIKA – Fournisseur

Une avance a été accordé à ROBOTIKA courant l'exercice de 2021 totalisant la somme de 10 mTND non encore imputée.

8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SECOMET (FOURNISSEUR)

La société « SECOMET », a payé courant 2023, sa dette de l'exercice antérieur s'élevant à 23 mTND.

NOTE 9 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la « SIAME-SA » se détaillent comme suit :

9.1 NANTISSEMENTS

Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 MTND totalement remboursé au 31 décembre 2023 ;

Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1,5 MTND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2023 ;

Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8,1 MTND ;

Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériel de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 MTND ;

Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4,850 MTND ;

Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1er rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 MTND. Au 31 décembre 2023, la totalité des 1,660 MTND débloqués a été remboursée.

Hypothèque en faveur de la Banque Nationale Agricole pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 3,1 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque en faveur de la BIAT pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,9 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque en faveur de ATTIJARI BANK pour sureté et garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 1,250 MTND, la totalité des parts indivises dans la propriété sise à Grombalia, d'une contenance totale de 01h 98a 75ca, faisant l'objet du titre foncier n°643257 Nabeul ;

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la ZITOUNA BANQUE en garantie du remboursement d'une enveloppe de financement Chiraet d'un montant de 6 MTND ;

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 4,850 MTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de la BIAT en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 2,300 MTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur d'ATTIJARI BANK en garantie du remboursement du crédit à moyen terme Crédit COVID de 3 MTND.

Hypothèque de rang utile sur les (15875/19875) des parts indivises objet du titre foncier n°643257 Nabeul, en faveur de l'Arab Tunisian Bank en garantie du remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion de 5,150 MTND.

9.2 CAUTIONS SOLIDAIRES

9-2-1- « CONTACT »

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 mTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 mTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 mTND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND, autorisé par le conseil n°156 du 02 avril 2018.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution

solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 950 mTND autorisée par le conseil n°183 du 27 octobre 2022.

La « SIAME » est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 750 mTND, autorisé par le conseil n°172 du 30 novembre 2020.

9-2-2 - « SITEL »

La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 mTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;

La « SIAME » est garante de la société « SITEL » au profit de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE d'une caution solidaire pour l'obtention d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 700 mTND, autorisé par le conseil n°159 du 22 juin 2018.

9-2-3- « TOUTALU »

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 mTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 août 2015 ;

La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BH BANK, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 mTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 1 350 mTND, autorisé par le conseil n°161 du 19 décembre 2018.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme de 500 mTND autorisée par le conseil n°173 du 08 avril 2021.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BH BANK d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 1 180 mTND autorisée par le conseil n°178 du 27 décembre 2021.

La « SIAME » est garante de la société « TOUTALU » au profit de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 690 mTND autorisée par le conseil n°186 du 29 septembre 2023.

9-2-4- « IAT »

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de de l'ATB d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 160 mTND autorisée par le conseil n°171 du 07 septembre 2020.

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'un crédit COVID de 300 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

La « SIAME » est garante de la société « IAT » au profit de Wifak Bank d'une caution solidaire pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédit de gestion de 450 mTND autorisée par le conseil n°176 du 26 août 2021.

9.3 CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 Décembre 2023, le total des cautions bancaires s'élève à 5 941 478 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	MARCHE PUBLIQUE	DOUANE	FRS LOCAUX	TOTAL
BIAT	2 078 065	1 270 077		3 348 142
ATTIJARI BANK		1 195 060		1 195 060
AMEN BANK	132 876	122 780	9 000	264 656
ZITOUNA		299 600		299 600
BT		86 350		86 350
STB		128 020		128 020
BNA		96 000		96 000
BH		484 250		484 250
ATB		39 400		39 400
TOTAL	2 210 941	3 721 537	9 000	5 941 478

9.4 AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 507 331€ et 122 900 \$, soit un total converti de 1 972 042 TND se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	USD	EUR	TND
LS ELECTRIC	501 622		1 537 823
METER TEST		122 900	416 717
CHONGHONG INDUSTRIES	5 709		17 503
TOTAL	507 331	122 900	1 972 042

9.5 EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2023 s'élève à 8 132 700 TND.

PARTIE III

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES





Tel: +216 70 221 600
Fax: +216 70 221 616
www.bdo.tn

La Tour BDO, Bloc E-
International City Center 3
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2022, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SIAME » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan consolidé de **69 388 761 TND** et un résultat consolidé -part du groupe bénéficiaire de **1 432 924 TND**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Les fonds propres de la filiale « TOUTALU » s'élevant au 31 décembre 2023 à 430 kTND sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, il convient de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité d'exploitation et rétablir l'équilibre financier de la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société mère figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 24 798 753 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société mère « SIAME-SA » a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total brut de 6 582 518 TND arrêté au 31 décembre 2023.

L'amortissement de ces dépenses se fait selon une méthode d'amortissement établie en fonction des avantages futurs que la société compte tirer de la vente ou de l'utilisation du nouveau produit. Le cumul des amortissements s'est élevé à 1 065 674 TND au 31 décembre 2023.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société mère « SIAME-SA » s'élevant au 31 décembre 2023 à 41 050 409 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne de la SIAME et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Khaled Mnif

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the following text: "BDO TUNISIE" at the top, "La Tour BDO", "Bloc E - International", "City Center 3", "Centre Urbain Nord", "1082 - Tunis", "Tunisie" in the center, and "MF: 24259 F / A / M / 000" at the bottom. A small star is located on the right side of the stamp.

Tunis, le 21 Mai 2024

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31-12-2023

(Exprimé en dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS	1		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 472 051	7 256 672
moins : amort immob incorporelles		(3 259 851)	(2 857 757)
	1.1	5 212 200	4 398 914
Ecart d'acquisition		1 641 348	1 641 348
moins: amort Ecart d'acqui.		(1 641 348)	(1 641 348)
	1.2	-	-
Immobilisations corporelles		45 367 230	43 976 997
moins : amort immob corporelles		(35 512 202)	(33 675 917)
	1.3	9 855 028	10 301 080
Immobilisations financières	1.4	2 320 785	2 265 555
moins : provisions immob financières		(295 831)	(289 731)
		2 024 954	1 975 824
Autres actifs non courants	1.4	29 590	29 120
Total des actifs non courants	1	17 121 772	16 704 939
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		28 664 736	27 703 596
moins: provisions sur stocks		(1 626 054)	(1 705 642)
	2.1	27 038 682	25 997 955
Clients et comptes rattachés		19 604 032	17 141 039
moins: provisions sur clients		(3 277 783)	(3 102 320)
	2.2	16 326 249	14 038 719
Autres actifs courants		6 634 464	5 062 682
moins: provisions sur AAC		(546 949)	(546 949)
	2.3	6 087 515	4 515 732
Placements et autres actifs financiers		13 045	17 688
moins: provisions sur les placements		(7 554)	(6 593)
	2.4	5 491	11 095
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	2 809 053	2 151 714
Total des actifs courants		52 266 989	46 715 215
TOTAL DES ACTIFS		69 388 761	63 420 154

BILAN CONSOLIDÉ**ARRÊTÉ AU 31-12-2023**

(Exprimé en dinars Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	15 444 000	15 444 000
Réserves consolidées		12 775 420	14 226 910
Ecart de conversion		812	17 960
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		28 220 232	29 688 870
Résultat consolidé - Part du Groupe		1 432 924	(251 665)
Total des capitaux propres après résultat consolidé		29 653 156	29 437 205
Intérêt des minoritaires		299 412	5 300
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Crédit à moyen et long terme	4.1	2 106 211	2 918 113
Provisions pour risques et charges	4.2	197 818	120 531
Total des passifs non courants		2 304 029	3 038 644
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	10 753 976	5 588 502
Autres passifs courants	5.2	5 521 562	3 554 855
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	20 856 627	21 795 648
Total des passifs courants		37 132 164	30 939 005
Total des passifs		39 436 193	33 977 649
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		69 388 761	63 420 153

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**ARRÊTÉ AU 31-12-2023**

(Exprimé en dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Revenus	6	63 241 190	49 271 410
Production immobilisée		405 487	7 326
Autres produits d'exploitation		41 920	19 853
Produits d'exploitation		63 688 596	49 298 589
Variation de stock des PF et des encours		(3 456 139)	6 585 488
Achats d'approvisionnements consommés	7	(37 725 396)	(38 014 238)
Charges de personnel	8	(11 012 628)	(9 889 395)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(2 560 579)	(2 279 642)
Autres charges d'exploitation	9	(4 065 126)	(2 936 116)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 868 729	2 764 684
Charges financières nettes	10	(3 005 719)	(2 019 779)
Produits des placements		3 120	16 157
Autres gains ordinaires	11	103 341	67 259
Autres pertes ordinaires	12	(32 208)	(899 411)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		1 937 262	(71 091)
Impôt sur les bénéfices		(459 765)	(268 298)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		1 477 497	(339 389)
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 477 497	(339 389)
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		1 477 497	(339 389)
Résultat Part du Groupe		1 432 924	(251 665)
Résultat Hors Groupe		44 573	(87 723)

ETAT DE FLUX CONSOLIDE

ARRÊTÉ AU 31-12-2023

(Exprimé en dinars Tunisien)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		1 477 497	(339 389)
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		2 587 750	2 882 746
Variation des:			
• Stocks		(961 140)	(6 672 758)
• Créances		(2 462 992)	4 007 144
• Autres actifs		(1 571 783)	(669 095)
• Fournisseurs et autres dettes		7 132 180	(4 379 857)
• Résorption subvention d'investissement		(17 378)	(18 352)
• Charges financières nettes		68 396	98 568
• Plus ou moins values de cession		(61)	(86 247)
• Variation % d'interet		(58 624)	0
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13.1	6 193 846	(5 177 238)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		(2 605 673)	(1 599 301)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		18 999	15 000
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		0	7 361
Décaissements / acquisitions d'immobilisations financières		(69 005)	(1 211 614)
Décaissement /acquisit° d'autres actifs non courants		(27 171)	(29 514)
Encaissements / autres valeurs immobilisées		43 775	42 577
Décaissements / autres valeurs immobilisées		(30 000)	(15 675)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	13.2	(2 669 074)	(2 791 166)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Variation/ capitaux propres		1 463 808	1 710 046
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		1 488 649	10 287 196
Variations des emprunts (MT)		(2 417 931)	(564 311)
Dividendes et autres distributions		(1 080 928)	(2 779 334)
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	13.3	(546 402)	8 653 597
VARIATION DE TRESORERIE	13	2 978 370	685 193
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE			
		(1 636 945)	(2 322 138)
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE			
		1 341 425	(1 636 945)

01 PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est composé de 7 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique et d'autres activités de services liés.

02 REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au Système Comptable des Entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37) ;
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2 METHODE D'EVALUATION

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les immobilisations corporelles comptabilisées selon le modèle de réévaluation chez certaines filiales conformément à la nouvelle NCT 05 ont été retraitées pour se conformer au modèle du cout historique adopté par le groupe. Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur

d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2023, pour les titres cotés à la BVMT.

LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée pour les besoins de la consolidation.

PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISE

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31 décembre 2023. La différence est passée en résultat de l'exercice.

03 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 06 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2 METHODES DE CONSOLIDATION

INTEGRATION GLOBALE

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quotepart d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la

mise en équivalence. La « SIAME » est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la « SIAME » et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe..

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupes et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2 INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

4.3 TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

LE GOOD WILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4 TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- L'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31 décembre 2023 ;
- Les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5 RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la « SIAME » et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après re-traitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7 DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

05 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1 DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001 portant promulgation du code des sociétés commerciales et de la norme NCT n°35 § n°38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », se présentent comme suit :

RAISON SOCIALE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE		TYPE DE CONTRÔLE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
SIAME	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INTERNATIONAL	99,99%	99,99%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	89,28%	89,28%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	89,28%	89,28%	IG	IG
IAT	41,00%	50,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	41,00%	50,00%	IG	IG
MEDIKA-TECH	51,00%	51,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	20,91%	25,50%	IG	IG
IAT EUROPE	95,00%	95,00%	CONTRÔLE EXCLUSIF	CONTRÔLE EXCLUSIF	38,95%	47,50%	IG	IG

Les sociétés constituant le groupe « SIAME » se présentent au 31-12-2023 comme suit :

SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG ». Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 06 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par M. Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

La dernière augmentation de capital de la « SIAME-SA » date de 2021 et a porté le capital social à la somme de 15 444 000 TND.

SOCIETES FILIALES DE LA SIAME :

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

SOCIETE CONTACT Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital

de 2 810 000 TND créée en 1998, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

SOCIETE SIAME INTERNATIONAL SARL

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

SOCIETE TOUTALU

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

SOCIETE I@T

Société anonyme, créée en Mai 2017, ayant un capital de 1 300 000 TND. Elle exerce dans le domaine de Recherche et développement, étude des solutions intelligentes et innovantes pour la gestion et la distribution de l'énergie.

SOCIETE MEDIKA-TECH SARL

Société à responsabilité limitée, créée en Septembre 2018, ayant un capital de 100 000 TND. Elle exerce dans le domaine de l'importation et du commerce des produits et des machines pour les secteurs technologiques à haute valeur ajoutée notamment l'instrumentation et l'appareillage biomédical, la robotique, la domotique, la monétique et les télécommunications et multimédia.

SOCIETE I@T Europe

Société à responsabilité limitée, créée en Juin 2019, implantée en France et ayant un capital de 20 000 Euro. Elle exerce dans le domaine de services et conseils en matière informatique, électronique, logiciels, marketing, publicité, audit et expertise de système informatiques, la vente de matériels informatiques, électroniques et industriels et de logiciels.

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 17 121 772 TND se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2023	AMORTISSEMENT	PROVISION	VALEUR NETTE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 472 051	-3 259 851	-	5 212 200
ECARTS D'ACQUISITION	1 641 348	-1 641 348	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 367 230	-35 512 202	-	9 855 028
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 320 785	-	-295 831	2 024 954
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	29 590	-	-	29 590
TOTAL	57 831 004	-40 413 401	-295 831	17 121 772

1.1 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées s'élevant à 5 212 200 TND au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2023	CUMUL AMORT. 31/12/2023	VCN AU 31/12/2023
INVESTISSEMENT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	3 816 512	-1 563 104	2 253 407
CONCESSIONS, MARQUES, BREVETS ET LICENCES	1 034 332	-1 028 751	5 581
LOGICIELS	690 668	-660 173	30 495
SITE WEB	8 690	-7 823	867
ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS	2 921 850	-	2 921 850
TOTAL	8 472 051	-3 259 851	5 212 200

1.2 LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 641 348 TND amortis totalement. Ils s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	DATE DE PRISE DE CONTRÔLE	VALEUR BRUTE	TAUX D'AMORT	CUMUL AMORT 31/12/2023	VCN AU 31/12/2023
CONTACT	1998	-13 813	100%	13 813	-
TOUTALU	2007	21 500	20%	-21 500	-
CONTACT	2012	314 975	20%	-314 975	-
CONTACT	2013	219 982	20%	-219 982	-
CONTACT	2014	349 990	20%	-349 990	-
TOUTALU	2015	322 262	20%	-428 143	-
CONTACT	2016	249 982	20%	-249 982	-0
TOUTALU	2017	176 470	20%	-70 588	-
TOTAL		1 641 348		-1 641 348	-0

1.3 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 9 855 028 TND au 31 décembre 2023, se ventilant comme suit :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2023	CUMUL AMORT. 31/12/2023	VCN AU 31/12/2023
TERRAIN	879 080	-	879 080
CONSTRUCTIONS	8 919 133	-6 116 749	2 802 384
MATÉRIELS & OUTILLAGES	26 253 283	-22 811 834	3 441 449
MAT DE TRANSPORT	2 190 304	-1 771 683	418 621
MMB	2 051 422	-1 824 298	227 123
Agencements & aménagements	4 016 766	-2 670 809	1 345 957
Immobilisations prises en leasing	396 100	-296 968	99 132
Immobilisations chez les tiers	61 890	-19 861	42 029
IMMOBILISATIONS ENCOURS	599 251	-	599 251
TOTAL	45 367 230	-35 512 202	9 855 028

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique s'élevant en net à 2 024 954 TND au 31 décembre 2023, se détaille ainsi :

DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE 31/12/2023
TITRES HORS GROUPE	1 935 793
OBLIGATIONS	-
PRETS	87 127
CAUTIONNEMENT	297 865
Provisions des cautions	-79 570
Provisions pour titres	-216 262
Total	2 024 954

Les titres de participation se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe « SIAME » n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, s'élève à 29 590 TND à la clôture de l'exercice 2023 contre 29 120 TND à la clôture de l'exercice précédent et se rapporte à des charges à répartir.

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
Charges à répartir	29 590	29 120	470
Total	29 590	29 120	470

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 52 266 989 TND au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	NOTE	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
STOCKS	2.1	28 664 736	-1 626 054	27 038 682
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	19 604 032	-3 277 783	16 326 249
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	6 634 464	-546 949	6 087 515
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	2.4	13 045	-7 554	5 491
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	2.5	2 809 053	-	2 809 053
TOTAL		57 725 330	-5 458 341	52 266 989

2.1 STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés s'élève au 31 décembre 2023 à 27 038 682 TND, après élimination des profits internes et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
STOCK SIAME	24 790 474	22 326 465	2 464 008
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION STOCK SIAME	-1 374 477	-1 329 728	-44 749
STOCKS HORS PÉRIMÈTRE	-	-	-
STOCK CONTACT	1 800 538	2 723 222	-922 683
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION STOCK CONTACT	-251 577	-375 913	124 336
Stock TOUTALU	1 599 981	2 107 426	-507 445
Stock SIAME INTERNATIONALE	-	-	-
Stock IAT	405 918	505 202	-99 284
Stock MEDIKA TECH	76 694	59 019	17 675
Provision pour dépréciation stock MEDIKA TECH	-8 869	-17 738	8 869
TOTAL	27 038 682	25 997 955	1 031 858

❖ Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2022 et 2023 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés « SIAME » et « TOUTALU » ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Le solde net de cette rubrique s'élevant à 16 326 249 TND au 31 décembre 2023, se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CLIENTS ORDINAIRES	15 796 771	12 672 310	3 124 461
CLIENTS, EFFETS À RECEVOIR	93 028	609 254	-516 226
CLIENTS DOUTEUX	3 714 233	3 859 476	-145 243
TOTAL BRUT	19 604 032	17 141 039	2 462 992
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS	-3 277 783	-3 102 320	-175 463
TOTAL NET	16 326 249	14 038 719	2 287 529

2.3 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 087 515 TND et se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
ETAT, IMPÔTS ET TAXES ACTIF	3 942 040	2 038 549	1 903 491
AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL	158 668	118 638	40 030
AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS	56 668	471 836	-415 168
FOURNISSEURS RRR À OBTENIR	515 148	1 090	514 058
DÉBITEURS DIVERS	1 302 429	2 037 001	-734 572
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	564 080	255 683	308 397
PRODUITS À RECEVOIR	95 431	139 884	-44 454
TOTAL BRUT	6 634 464	5 062 682	1 571 783
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	-546 949	-546 949	-
Total net	6 087 515	4 515 732	1 571 783

2.4 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte s'élève en net à 5 491 TND à la date de clôture et se détaille ainsi :

DÉSIGNATION	SITUATION AU 31/12/2023		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
PLACEMENTS	13 045	-7 554	5 491
TOTAL	13 045	-7 554	5 491

2.5 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés s'élevant à 2 809 053 TND au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

DÉSIGNATION	SITUATION AU 31/12/2023		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
BANQUES ET CAISSES	1 633 120	-	1 633 120
VALEURS À L'ENCAISSEMENT	1 175 934	-	1 175 934
TOTAL	2 809 053	-	2 809 053

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres consolidés s'élevant à 29 952 568 TND se détaillent ainsi :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CAPITAL SOCIAL	15 444 000	15 444 000	-
RÉSERVES CONSOLIDÉES	12 775 420	14 226 910	-1 451 489
ECART DE CONVERSION	812	17 960	-17 148
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT	28 220 232	29 688 870	-1 468 638
RÉSULTAT CONSOLIDÉ - PART DU GROUPE	1 432 924	-251 665	1 684 589
INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	299 412	5 300	294 112
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRÈS RÉSULTAT & IM	29 952 568	29 442 504	510 063

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultat consolidé, d'une part, et les intérêts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

DÉSIGNATION	SITUATION AVANT PARTAGE		RÉPARTITION DES RÉSERVES		RÉPARTITION DES RÉSULTATS		ELIMINATION DES TITRES DE PARTICIPATION
	RÉSERVES	RÉSULTAT	RÉSERVES CONSOLIDÉES	PART DES MINORITAIRES	RÉSULTATS CONSOLIDÉS	PART DES MINORITAIRES	
SIAME	12 733 945	2 054 748	12 733 945	-	2 054 748	-	-
SIAME INTER	75 025	114 039	165 014	21	114 032	8	149 990
CONTACT	3 091 511	-257 201	2 871 632	29	-257 199	-1	3 029 850
TOUTALU	-2 785 705	-572 852	-2 453 687	1 532	-571 320	-1 532	2 301 450
IAT	-947 878	89 967	-388 630	207 752	95 510	53 080	533 000
MEDIKA TECH	-62 471	-5 439	-43 153	29 682	-1 137	-4 302	51 000
IAT EUR	-38 474	-4 389	-51 077	15 823	-1 710	-2 680	61 173
TOTAL	12 065 953	1 418 873	12 834 044	254 839	1 432 924	44 573	6 126 463

NOTE 4 : PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint un solde de 2 304 029 TND au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
EMPRUNT	2 106 211	2 918 113
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	197 818	120 531
TOTAL	2 304 029	3 038 644

4.1 EMPRUNTS

Ce poste consolidé s'élevant à 2 106 211 TND, correspond à la dette bancaire et leasing au 31 décembre 2023. Ce poste se présente comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
EMPRUNT SIAME	1 100 000	1 711 873	-611 873
EMPRUNT CONTACT	484 290	676 657	-192 367
EMPRUNT TOUTALU	473 304	306 861	166 443
EMPRUNT IAT	48 617	222 722	-174 105
TOTAL	2 106 211	2 918 113	-811 901

4.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé s'élevant à 197 818 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

SOCIÉTÉ	DÉSIGNATION	SOLDE
TOUTALU	Provision pour risques et charges	1 797
CONTACT	Provision pour risques et charges	148 521
IAT	Provision pour risques et charges	27 500
MEDIKATECH	Provision pour risques et charges	20 000
TOTAL		197 818

NOTE 5 : PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 37 132 164 TND au 31 décembre 2023, regroupe les postes suivants :

DÉSIGNATION	NOTE	31/12/2023
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	10 753 976
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	5 521 562
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3	20 856 627
TOTAL		37 132 164

5.1 FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2023, ce poste consolidé s'élevant à 10 753 976 TND, se ventile comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	7 937 853	4 698 229	3 239 624
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	93 894	55 963	37 931
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION, EFFETS À PAYER	2 682 421	761 219	1 921 202
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	39 807	73 091	-33 284
TOTAL	10 753 976	5 588 502	5 165 473

5.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élevant à 5 521 562 TND au 31 décembre 2023, s'analysant comme suit :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
ETAT, IMPÔTS ET TAXES PASSIFS	2 149 455	1 272 894	876 560
ORGANISMES SOCIAUX	1 094 362	879 325	215 037
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	849 502	603 722	245 779
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES	300 716	207 511	93 206
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	910	758	152
CRÉDITEURS DIVERS	661 884	170 256	491 628
CHARGES À PAYER	424 997	387 830	37 166
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	37 237	30 058	7 179
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES	2 500	2 500	-
TOTAL	5 521 562	3 554 855	1 966 707

5.3 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé s'élevant au 31 décembre 2023 à 20 856 627 TND se détaille ainsi :

DÉSIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
CRÉDITS DE GESTION	17 081 962	15 593 313	1 488 649
ECHÉANCE À MOINS D'UN AN /CRÉDITS	2 267 526	3 798 363	-1 530 837
INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	26 465	33 262	-6 797
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	19 375 953	19 424 938	-48 985
CONCOURS BANCAIRES	1 480 674	2 370 711	-890 037
TOTAL	20 856 627	21 795 648	-939 021

NOTE 6 : REVENUS

Le chiffre d'affaires consolidé totalisant 63 241 190 TND, se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2023		2022		VARIATION	
	EN TND	EN %	EN TND	EN %	EN TND	EN %
CA SIAME	40 950 528	64,8%	27 217 287	55,24%	13 733 241	98,31%
CA CONTACT	15 291 892	24,2%	16 526 032	33,54%	-1 234 141	-8,83%
CA TOUTALU	2 793 920	4,4%	1 044 528	2,12%	1 749 392	12,52%
CA IAT	3 097 035	4,9%	3 034 470	6,16%	62 565	0,45%
CA SIAME INTERNATIONAL	1 030 190	1,6%	1 267 499	2,57%	-237 309	-1,70%
CA MEDIKA TECH	34 316	0,1%	51 049	0,10%	-16 733	-0,12%
CA IAT EUROPE	43 309	0,1%	130 544	0,26%	-87 235	-0,62%
TOTAL	63 241 190	100%	49 271 410	100%	13 969 780	100%

REVENUS	64 356 229
REVENUS INTRAGROUPE	-1 115 039
TOTAL REVENUS CONSOLIDÉS	63 241 190

NOTE 7 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Les achats consommés consolidés totalisent 37 725 396 TND à la clôture de l'exercice 2023. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

DÉSIGNATION	2023	
	EN TND	EN %
Ach SIAME	25 260 831	66,96%
Ach CONTACT	9 375 362	24,85%
Ach TOUTALU	1 887 800	5,00%
Ach IAT	618 624	1,64%
Ach SIAME INTER	599 892	1,59%
Ach MEDIKA TECH	-19 571	-0,05%
ACH IAT EUROPE	2 458	0,01%
TOTAL	37 725 396	100%

ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS	38 513 589
ACHATS INTRAGROUPE	788 193
TOTAL	37 725 396

NOTE 8 : CHARGES DE PERSONNEL

Cette rubrique comprend les charges de personnel du groupe « SIAME » se détaillant comme suit :

DÉSIGNATION	2023	
	EN TND	EN %
CP SIAME	5 117 130	46,47%
CP TOUTALU	685 531	6,22%
CP CONTACT	3 453 778	31,36%
CP IAT	1 752 142	15,91%
CP MEDIKA TECH	4 047	0,04%
TOTAL	11 012 628	100%

NOTE 9 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

DÉSIGNATION	2023	
	EN TND	EN %
AC SIAME	1 933 417	47,56%
AC TOUTALU	170 393	4,19%
AC CONTACT	1 080 367	26,58%
AC IAT	756 458	18,61%
AC SIAME INTER	69 435	1,71%
AC MEDIKA TECH	26 464	0,65%
AC IAT EUROPE	28 593	0,70%
TOTAL	4 065 126	100%

NOTE 10 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux écarts de change. Elle se détaille par entité comme suit :

DÉSIGNATION	2023	
	EN TND	EN %
CF SIAME	2 274 741	75,68%
CF TOUTALU	334 756	11,14%
CF CONTACT	297 940	9,91%
CF IAT	104 748	3,48%
CF SIAME INTER	-8 054	-0,27%
CF IAT EUROPE	796	0,03%
CF MEDIKA TECH	793	0,03%
TOTAL	3 005 719	100%

NOTE 11 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux produits nets sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2023	2022
AUTRES GAINS ORDINAIRES	44 717	67 226
PRODUITS NETS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	32
GAIN GROUPE SUR VARIATION % D'INTERET	58 624	
TOTAL	103 341	67 259

NOTE -12- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Cette rubrique correspond principalement aux charges nettes sur cession d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	2023	2022
AUTRES PERTES ORDINAIRES	32 208	73 816
CHARGES NETTES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	825 595
TOTAL	32 208	899 411

NOTE -13- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2023, la trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde positif de 1 341 425 TND contre un solde négatif de 1 636 945 TND au 31 décembre 2022, soit une variation positive de 2 978 370 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

DÉSIGNATION	NOTE	31/12/2023
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13.1	6 193 846
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	13.2	-2 669 074
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	13.3	-546 402
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		2 978 370

13.1- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux provenant des activités d'exploitation s'élevant à 6 193 846 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 477 497
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NETTES DE REPRISES	2 587 750
VARIATION DES STOCKS	-961 140
VARIATION DES CRÉANCES CLIENTS	-2 462 992
VARIATION DES AUTRES ACTIFS	-1 571 783
Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7 132 180
PLUS VALUE / CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-61
VARIATION % D'INTERET	-58 624
Résorption subvention d'investissement	-17 378
Charges financières sur emprunts	68 396
Total	6 193 846

13.2 FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement s'élevant au 31 décembre 2023 à -2 669 074 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS
DÉCAISSAISSEMENTS SUR ACQ. D'IMMO. CORPO. ET INCORPO.	-2 605 673
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPO. ET INCORPO.	18 999
DÉCAISSAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS D'IMMO. FINANCIÈRES	-69 005
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINANCIÈRES	-
Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	43 775
DÉCAISSAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES	-30 000
DÉCAISSAISSEMENTS SUR AUTRES ACTIFS NON COURANTS	-27 171
Total	-2 669 074

13.3 FLUX DE TRESORERIE AFFECTES DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement s'élevant à - 546 402 TND s'analysent comme suit :

DÉSIGNATION	FLUX CONSOLIDÉS
VARIATION/ CAPITAUX PROPRES	1 463 808
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS	-
VAR ENC/ REMB.D'EMPRUNTS (CRÉDITS DE GESTION,CT)	1 488 649
VARIATIONS DES EMPRUNTS (MT)	-2 417 931
Dividendes et autres distributions	-1 080 928
AUGMENTATION DU CAPITAL	-
TOTAL	-546 402

PARTIE IV

PROJET DE RÉSOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2024

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2023 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 5 924 562,217 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 s'élevant à 2 018 708,647 Dinars comme suit :

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 018 708,647
RÉSULTATS REPORTÉS	5 924 562,217
TOTAL	7 943 270,864
RÉSERVE SPÉCIALE DE RÉINVESTISSEMENT (RÉDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ SITEL)	313 175,860
RÉSERVE SPÉCIALE DE RÉINVESTISSEMENT (SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ I@T)	-133 000,000
FOND SOCIAL	-50 000,000
SOLDE DISPONIBLE	8 073 446,724
• DIVIDENDES À DISTRIBUER (0,100 DINAR/ACTION) À PRÉLEVER SUR LE REPORT À NOUVEAU (SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU TAUX EN VIGUEUR).	1 544 400,000
Report à nouveau	6 529 046,724

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action, soit un montant total de 1 544 400 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source au taux en vigueur.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

CINQUIÈME RÉOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME relatif à l'exercice clos le 31/12/2023, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SIXIÈME RÉOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2023 (Bilan, Etat de Résultat, Etat de Flux de Trésorerie et Notes aux Etats Financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire brut de Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars (8 750 Dinars) bruts, par administrateur au titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

NEUVIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Expiration du mandat
MOHAMED SAIDANE	AGO/ EX 2026
MONGI JELASSI	AGO/ Ex 2026
INES BEN AYED	AGO/ Ex 2026
KHALED ABDELKEFI	AGO/ Ex 2026
STÉ COTUNAL	AGO/ Ex 2026
STÉ SOTIC REPRÉSENTÉE PAR MR. KHALED ABDELKEFI	AGO/ Ex 2026
STÉ INTERMETAL	AGO/ Ex 2026
STÉ PROSID REPRÉSENTÉE PAR MR. MOHAMED SAIDANE	AGO/ Ex 2026
FAKHER CHEIKHROUHOU ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT	AGO/ Ex 2026
AHMED KALLEL ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT	AGO/ Ex 2026
HAMADI HENTATI ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES PETITS PORTEURS	AGO/ EX 2026

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.